SPORTS Les Yankees font face à l'élimination S 4

ARTS ET VIE La France et le Québec craquent pour Corneille B 1

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

LE SOLEIL

www.cyberpresse.ca

QUÉBEC, LE VENDREDI 24 OCTOBRE 2003

Québec veut inciter les 65 ans et plus à rester au travail

La Régie des rentes hausserait sa bonification pour chaque mois de retraite retardée

LOUIS TANGUAY
LTanguay@lesoleil.com

Le gouvernement du Québec veut proposer une mesure incitative financière aux gens qui resteront sur le marché du travail après 65 ans.

C'est l'une des principales modifications au Régime des rentes du Québec suggérées dans un document dévoilé hier, à la veille du lancement d'une tournée de consultation comprenant un sondage et qui se terminera en commission parlementaire, en janvier ou février.

La Régie des rentes du Québec (RRQ) ne veut pas changer son taux de cotisation. Mais son objectif est d'adapter son régime à de nouvelles réalités comme le vieillissement de la population plus rapide que dans le reste du Canada, la présence accrue des femmes sur le marché du travail et la multiplication des familles monoparentales ou reconstituées.

@ QU'EN PENSEZ-VOUS?
ÉCRIVEZ-NOUS À : **opinion@lesoleil.com**

« Un enfant sur quatre vit avec un seul de ses parents et 50 % des mariages finissent par un divorce », a rappelé en conférence de presse le ministre de la Solidarité sociale, Claude Béchard.

L'une des modifications vise donc à tripler de 59 à 187 $ par mois la rente versée à un orphelin si un de ses parents décède.

Par contre, le conjoint survivant qui n'est pas à l'âge de la retraite ne recevrait plus une rente à vie mais un montant plus élevé pendant les trois premières années. De plus, on lui transférerait 60 % des gains accumulés dans le régime pour chaque année de vie commune. La Régie entend aussi simplifier la méthode de calcul de la rente en tenant compte de tous les gains admissibles.

Voir **TRAVAILLEURS** en A 2 ➤

Des cadeaux pour les ministres

LE SOLEIL, CLÉMENT THIBEAULT

Les producteurs de bovins réclament du gouvernement une aide additionnelle de 20 millions $. Hier, en face du parlement, ils ont offert un cadeau aux 27 ministres du gouvernement. Il s'agit d'autant de balles de foin où on pouvait lire l'inscription : « Un cadeau pour vous. La ration quotidienne de fourrage pour un troupeau de 27 vaches. » En après-midi, c'était au tour du Syndicat des producteurs de bovins de la région de Québec (SPBRQ) d'entrer dans la ronde. Le président Denys Beaudet a remis, dans un geste symbolique, à la Société protectrice des animaux de Québec une vache laitière, une taure et un bouvillon tout en prenant bien soin de préciser que les producteurs n'avaient plus les moyens d'en prendre soin. Les détails en page C 1.

Hydro relance les grands travaux

La société d'État investira 3,5 milliards $ par année jusqu'en 2020

PIERRE COUTURE
PCouture@lesoleil.com

■ L'ère des grands travaux est relancée chez Hydro-Québec. La société d'État projette d'investir 3,5 milliards $ par année dans son réseau jusqu'en 2020.

André Caillé

« Nous faisons du développement hydroélectrique une priorité », a indiqué hier le grand patron d'Hydro-Québec, André Caillé, lors du dévoilement du plan stratégique 2004-2008 à Montréal.

En plus de se lancer dans des projets hydroélectriques — 3000 mégawatts — de 10 milliards $ sur les rivières Romaine et Petit Mecatina, en Minganie, sur la Basse-Côte-Nord, la société d'État entend également devancer la mise en service de centrales déjà en construction.

Hydro-Québec espère aussi construire une centrale près de Montréal afin de produire de l'électricité à partir du gaz naturel.

Cette année, les investissements d'Hydro-Québec devraient atteindre les 3 milliards $. « L'an prochain, elles passeront à 3,5 milliards $ », a précisé le pdg.

Selon André Caillé, ces nouvelles dépenses en infrastructure créeront des retombées équivalant à 30 000 emplois par année au Québec.

Les profits annuels d'Hydro-Québec devraient aussi croître, passant de 1,7 milliard $ cette année à 2,15 milliards $ en 2008.

Des retombées équivalant à 30 000 emplois par année

Si tout va comme prévu, Hydro-Québec ajoutera, d'ici 2008, 10 térawattheures (twh) de puissance à son parc de production hydroélectrique afin de faire face à une croissance annuelle de 1,3 % de la demande d'électricité au Québec.

Le spectre de la dépendance énergétique, qui a fait grimper en flèche les tarifs d'électricité en Ontario et en Californie, semble aussi dans la mire d'Hydro. « Jamais cette situation n'aura lieu au Québec », a tenu à préciser André Caillé.

D'ici là, l'entrée en scène de nouvelles centrales cette année (Manouane), l'an prochain (Grand-Mère et Toulnustouc), en 2006 (Bécancour, au gaz naturel), en 2007 (Eastmain-1) et en 2008 (Péribonka) devrait ainsi venir atténuer

Voir **HYDRO** en A 2 ➤

LIEN QUÉBEC-WINDSOR

Ottawa donne 690 M$ à Via Rail

Collenette annonce la modernisation des infrastructures, malgré l'opposition de Martin

RAYMOND GIROUX
RGiroux@lesoleil.com

■ OTTAWA — Dans une autre manifestation du gouvernement bicéphale qui règne présentement au Canada, Ottawa investira 690 millions $ pour moderniser le transport des passagers de Via Rail entre Québec et Windsor, et ce, malgré l'opposition de Paul Martin.

Cette somme, moins du quart du coût probable à l'heure actuelle d'un train rapide dans ce corridor, servira à améliorer les infrastructures et à acheter de nouveaux équipements, mais n'engage cependant en rien « en principe » le gouvernement fédéral envers le projet Via Fast devant relier ces deux villes. Ces investissements, expliquera ce matin le ministre des Transports, David Collenette, pour amadouer les incrédules, seraient de toute manière nécessaires pour assurer la continuité de la qualité du service, et ce, surtout entre Ottawa et Toronto, dans une première étape.

Plusieurs députés libéraux partisans de M. Martin, successeur présumé de Jean Chrétien, et notamment le président du caucus, le député Stan Keyes, s'opposent à ce projet connu à Ottawa sous le nom de Via Fast. Représentant de la région de Hamilton, M. Keyes fait plutôt campagne pour les compagnies aériennes, sa ville se présentant comme une alternative à l'aéroport de Toronto. Le député a clairement exprimé son opposition en comité parlementaire.

M. Collenette ne pourra donc confirmer aujourd'hui que le projet piloté entre autres par Bombardier et soutenu par le gouvernement québécois et le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, verra éventuellement le jour. « Je préserve l'option pour le gouvernement subséquent », a-t-il dit lors d'une visite inattendue au comité parlementaire des Transports, hier. Le principe du projet en soi est donc sur la glace.

Voir **TRAIN** en A 16 ➤

Le jour de la riposte

JEAN-SIMON GAGNÉ
JSGagne@lesoleil.com

■ Il y a 20 ans, nous comparions les Japonais à des fourmis, pour qui la vie se limitait au boulot. Aujourd'hui, les rôles sont inversés. Les Nord-Américains travaillent désormais davantage que les Japonais. Au point où la résistance s'organise...

Vous ployez sous le joug des heures de travail interminables ? Vous aimeriez enfin passer une journée à ne rien faire ? Vous rêvez d'apercevoir une lumière au bout du tunnel qui ne soit pas celle d'un train fonçant sur vous à grande vitesse ? En ce jour du 24 octobre, rebaptisé *Take Back Your Time Day* !, des dizaines d'Américains ont décidé de passer à l'inaction. La preuve ? Ils prendront congé du boulot et de la course quotidienne contre la montre. Ils feront la grasse matinée. Ils planteront un arbre. Mieux, ils regarderont langoureusement sécher la peinture sur les murs de leur appartement.

Après tout, rappellent-ils, les cimetières sont remplis de gens indispensables.

La journée *Take Back Your Time Day !* se veut un appel à l'aide, un cri de détresse, un SOS lancé dans un monde laminé par le travail. Et le mot

Voir **RIPOSTE** en A 2 ➤

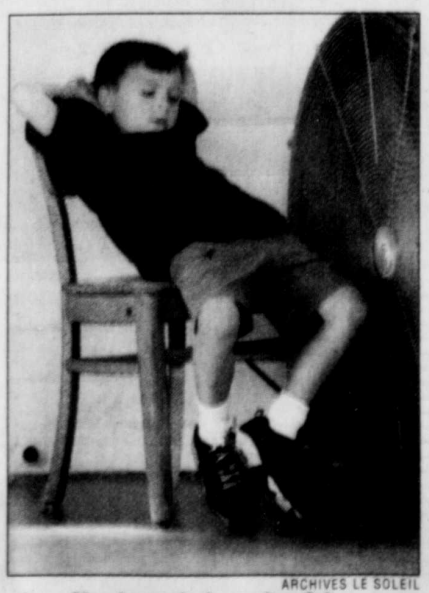

ARCHIVES LE SOLEIL

Une journée à ne rien faire.

SOMMAIRE

Actualités	A 3	Économie	C 1
Agenda	B 8	Éditorial	A 14
Arts et vie	B 1	Le monde	A 12
Bourses	C 5	Petites annonces	S 11
Bridge	S 14	Québec / Canada	A 9
Capitale et régions	A 6	Sports	S 1
Décès	C 7	Statistiques	S 6
Divertissements	B 9	Télévision	B 2

LA MÉTÉO

Maximum 6, minimum -4

Passages nuageux. Vents légers. Demain et dimanche, nuageux avec averses. Détails **page S 16.**

Précipitations (avant hier)
Ce mois-ci : 41,9 mm L'an dernier : 63,5 mm
Cet été : 573,2 mm L'été dernier : 415,7 mm

QUÉBEC, 107e ANNÉE, Nº 293
FLORIDE, 1,75 $ US
MONTRÉAL, OTTAWA 87¢ PLUS TAXES
65¢ PLUS TAXES
VENDREDI
6 27657 00075 9

DEMAIN DANS LE SOLEIL

« J'ai serré la main du diable »

J'ai serré la main du diable — La Faillite de l'humanité au Rwanda est le récit hallucinant, essentiel et irremplaçable de l'ex-général Roméo Dallaire, un homme qui a vécu le drame du début jusqu'à la fin. Jour après jour, il a multiplié les appels au secours pour arrêter la tuerie, sans jamais être entendu.

Dans le cahier Zoom

Ho ho ho... pardon ?

Les feuilles ne sont pas encore toutes ramassées. Les enfants ne portent ni gants, ni tuques et c'est déjà Noël dans certains grands magasins ! Les décorations arrivent chaque année plus tôt, vous dites-vous. Erreur : voilà des années que les décorations tombent du ciel ! Pire, c'est vous qui les réclamez aux marchands !

Dans le cahier Zoom

POUR NOUS JOINDRE

Abonnements	686-3344 1-866-686-3344
Carrières et professions	686-3270
Petites annonces	844-4444
Promotion	686-3342
Publicité détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

LE SOLEIL

LE SOLEIL, une division de 3834310 Canada Inc., est publié et édité par LE SOLEIL, 925, chemin Saint-Louis, case postale 1547, succursale Terminus, Québec (Québec), G1K 7J6. LE SOLEIL est imprimé au 5000, rue Hugues-Randin, bureau 4, à Québec (Québec), G2C 2B4, par Transcontinental de la Capitale, une filiale de Transcontinental Inc., 1, place Ville-Marie, bureau 3315, Montréal (Québec), H3B 3N2.

Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

LES SUITES

HYDRO

Suite de la Une

les tensions énergétiques entre l'offre et la demande.

Quant au projet de Gull Island (2200 MW) évalué à 4 milliards $, au Labrador, le projet n'est pas mort. « Nous, on a des accords de principe. La balle est maintenant dans le camp des politiciens », a lancé le patron de la société d'État.

Côté exportations, Hydro souhaite les faire passer de 12 twh (l'an dernier) à près de 20 twh d'ici 2008, tout en achetant de l'électricité produite dans des centrales thermiques du nord-est des États-Unis.

RÉGIME

Hydro-Québec s'impose également un régime minceur par un gel de ses dépenses d'exploitation au niveau de 2003 en 2004, 2005 et 2006.

Dans la structure organisationnelle de la société d'État, André Caillé entrevoit aussi des réductions de 10 %.

« Sur un budget de 2,3 milliards $, on parle de compressions de 230 millions $, a-t-il prévenu. Moi, à mon niveau, j'ai déjà réduit de 10 %. Mes hommes devront en faire autant. Il faut que ça serre à quelque part. »

Hydro examine aussi la possibilité que les entreprises paient l'électricité consommée au tarif du marché. Hydro pourrait revoir certaines pratiques commerciales actuelles, comme les tarifs spéciaux accordés aux alumineries.

Quant aux fameux 600 millions $ supplémentaires demandés par Québec d'ici la fin du mois de mars, André Caillé a bon espoir de les livrer à temps. « On travaille fort là-dessus. Je n'ai pas encore lancé la serviette. »

Ainsi, aux yeux du pdg, la hausse des tarifs d'électricité demeure incontournable. « Car malgré cette augmentation de 6 %, nos tarifs continueront de demeurer les plus bas en Amérique du Nord », a-t-il martelé en reconnaissant que cette progression des prix ne sera pas nécessairement la dernière.

« Mais on va protéger les clientèles à faibles revenus », a-t-il toutefois tenu à rappeler. Hydro promet que les augmentations seront modulées selon la consommation d'électricité.

RÉJOUISSANCES

Évidemment, la joie était palpable tant du côté de l'Association de l'industrie électrique du Québec (AEIQ) que chez les manufacturiers exportateurs (MEQ).

Mais ce n'est pas suffisant, selon le président de l'AIEQ, Jacques Marquis. « Car pour assurer l'équilibre offre-demande entre les années 2006 et 2010, la nécessité de recourir à la filière thermique ne fait plus aucun doute. Ce n'est évidemment pas le scénario idéal, mais nous n'avons pas le choix. »

Avant d'aller de l'avant avec ce plan, Hydro devra d'abord recevoir l'aval du Parlement. Le document de 200 pages déposé hier à l'Assemblée nationale sera étudié en commission parlementaire au cours des prochaines semaines.

RIPOSTE

Suite de la Une

n'est pas trop fort. Aux États-Unis, l'année de labeur s'est allongée de 199 heures au cours du dernier quart de siècle. Selon les chiffres de l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Américain moyen travaille 100 heures de plus par année que le Japonais. Trois cent cinquante de plus que l'Européen ! Incroyable mais vrai, le Norvégien besogne 14 semaines de moins chaque année que son collègue outre-Atlantique !

Dans l'État du Michigan, la journée du 24 octobre a été officiellement proclamée *Take Back Your Time Day !* La gouverneure, Jennifer M. Granholm, a d'ailleurs invité tous les citoyens à participer aux événements et à discuter de l'épineux problème du manque de temps. Ailleurs aux États-Unis, pas moins de 200 universités suivront aussi le mouvement, à des degrés divers. Paradoxalement, la journée connaît un tel succès que son principal organisateur, John de Graaf, admet ne plus avoir une minute libre !

Le principal organisateur admet ne pas avoir une minute libre

Gardons-nous de faire de l'humour simplet avec un sujet aussi grave. Car si la chanteuse Janis Joplin était encore de ce monde, elle ne demanderait plus à Dieu de lui payer une Mercedes-Benz ou une télé couleur. Parions qu'elle lui réclamerait plutôt une semaine de congé payée !

Le Néerlandais typique dispose de six semaines de vacances payées par année. L'Autrichien aussi. Un peu moins choyés, le Français et l'Espagnol se contentent de cinq. De quoi faire pâlir d'envie le Nord-Américain moyen, qui n'a droit qu'à deux maigres semaines annuellement.

UNE IDÉE SUSPECTE

Même les statistiques officielles ne donnent qu'une idée imprécise de la situation. Selon une étude réalisée le printemps dernier auprès de 700 entreprises américaines, l'idée même de vacances devient suspecte, voire dangereuse. Cette année, 56 % des employés ont décidé de reporter leurs vacances, en attendant que leur situation au boulot devienne plus sûre. Quarante-quatre pour cent se contentent d'un congé ici et là, jugeant qu'une semaine complète d'absence pourrait mettre leur poste en danger. Dix-neuf pour cent se sentent même obligés de travailler lorsqu'ils sont malades ou blessés.

« Nous avons échangé tous nos gains de productivité contre de l'argent et des biens de consommation, jamais contre du temps libre, écrivent les organisateurs de *Take Back Your Time Day !* Nous travaillons plus que dans n'importe quel autre pays industrialisé. Nos journées au boulot sont plus longues, nos semaines de travail sont interminables et nos vacances disparaissent peu à peu. En fait, un quart des Américains n'ont même pas eu de vacances payées l'an dernier, alors que tous les pays d'Europe garantissent au minimum quatre semaines (...). »

Le salarié modèle ne se contente plus d'apporter du travail à la maison, ou de laisser son numéro de téléphone cellulaire à tout le monde pour qu'on puisse le joindre partout, y compris dans sa chambre à coucher. Comme l'explique Angelo Soares, professeur au Département d'organisation et de ressources humaines de l'UQAM, le travail lui-même est devenu plus intense. « On saute la pause dans l'espoir de finir plus tôt. On réduit l'heure de dîner pour gagner du temps. En définitive, on n'a plus le moindre contact avec les collègues. »

Reste qu'à lire les maux terribles que produit le surcroît de travail, n'importe qui finit par se sentir mal. Il y a d'abord ceux qui n'arrivent pas à suivre le rythme, et qui succombent au *burnout* ou à la dépression. D'une manière générale, le stress favorise aussi les maladies cardiaques, en plus d'affaiblir le système immunitaire. Sans compter que les travailleurs excessifs négligent leur famille, leurs amis et leurs obligations sociales...

On pourrait encore épiloguer longuement sur le sujet. Mais rendu à ce point, une double conclusion s'impose. *Primo*, si un seul d'entre vous ne se présente pas au boulot aujourd'hui, l'auteur de ces lignes pourra crier victoire. *Secundo*, après mûre réflexion, le moment est venu de mettre en pratique les préceptes de ce 24 octobre « sans travail » et de vous fausser cavalièrement compagnie, sans autre forme d'explication.

TRAVAILLEURS

Suite de la Une

La nouvelle formule devrait avantager tous ceux qui prennent leur retraite après 62 ans, selon le président de la RRQ, Guy Morneau. Seulement un bénéficiaire sur sept reçoit actuellement la rente maximale de la RRQ, dit son président.

Il deviendrait par ailleurs plus facile pour les travailleurs de choisir le moment où ils commenceront (à compter de 60 ans) à recevoir leur rente, et cela, même s'ils veulent continuer à travailler.

Actuellement, un travailleur qui prend sa retraite avant 65 ans sacrifie 0,5 % de sa rente pour chaque mois d'anticipation. Il la bonifie dans la même proportion pour chaque mois après 65 ans où il retarde son départ à la retraite.

Selon la modification proposée, la bonification après 65 ans serait haussée à 0,7 %.

Le ministre Béchard a par ailleurs assuré que cette mesure incitative ne vise qu'à garder des gens en emploi plus longtemps, « de façon volontaire ». D'ici 2006, 640 000 emplois deviendront disponibles et, pour la moitié, il s'agit de postes libérés par des gens qui partiront à la retraite.

« On n'est pas, dit-il, dans des situations où, comme par exemple en France, on a dû jouer sur les âges de la retraite, absolument pas. »

Il n'y a pas non plus « d'objectif pour le gouvernement d'économie ou quoi que ce soit », a affirmé le ministre.

M. Morneau a précisé que si les changements proposés n'étaient pas adoptés, la RRQ ne serait pas forcée d'augmenter à court terme son taux de cotisation. Mais il a admis que le régime serait mis « sous pression », en cas de choc démographique ou économique. L'impact qualifié de « marginal » des changements sur le coût du régime est évalué à 0,3 %.

À SAVOIR

- Le taux de cotisation sur le salaire admissible à la RRQ est fixé à 9,9 % depuis le 1er janvier 2003.
- Le salaire admissible se situe entre 3500 $ et 39 500 $ en 2003.
- 3,6 millions de travailleurs versent annuellement à la RRQ des cotisations totalisant 7,6 milliards $.
- La réserve du régime s'élevait à 18 milliards $ au 30 septembre 2003.
- 1,3 million de bénéficiaires se partagent 7 milliards $.

JÉRUSALEM

Trois Israéliens tués par des Palestiniens au nord de Gaza

■ Trois Israéliens ont été tués et deux autres blessés par des Palestiniens qui se sont infiltrés tôt ce matin dans une colonie du nord de la bande de Gaza, ont indiqué des sources médicales et militaires israéliennes. « Trois Israéliens, deux femmes et un homme, ont été tués par deux terroristes qui ont pénétré à Netzarim », a-t-on précisé de source militaire, ajoutant qu'au moins un des assaillants avait été tué par les soldats israéliens dans les environs. Une femme a en outre été grièvement blessée et un homme plus légèrement touché. (AFP)

1812222

cyberpresse.ca/soleil

Suivez l'actualité

1618655

LE 31

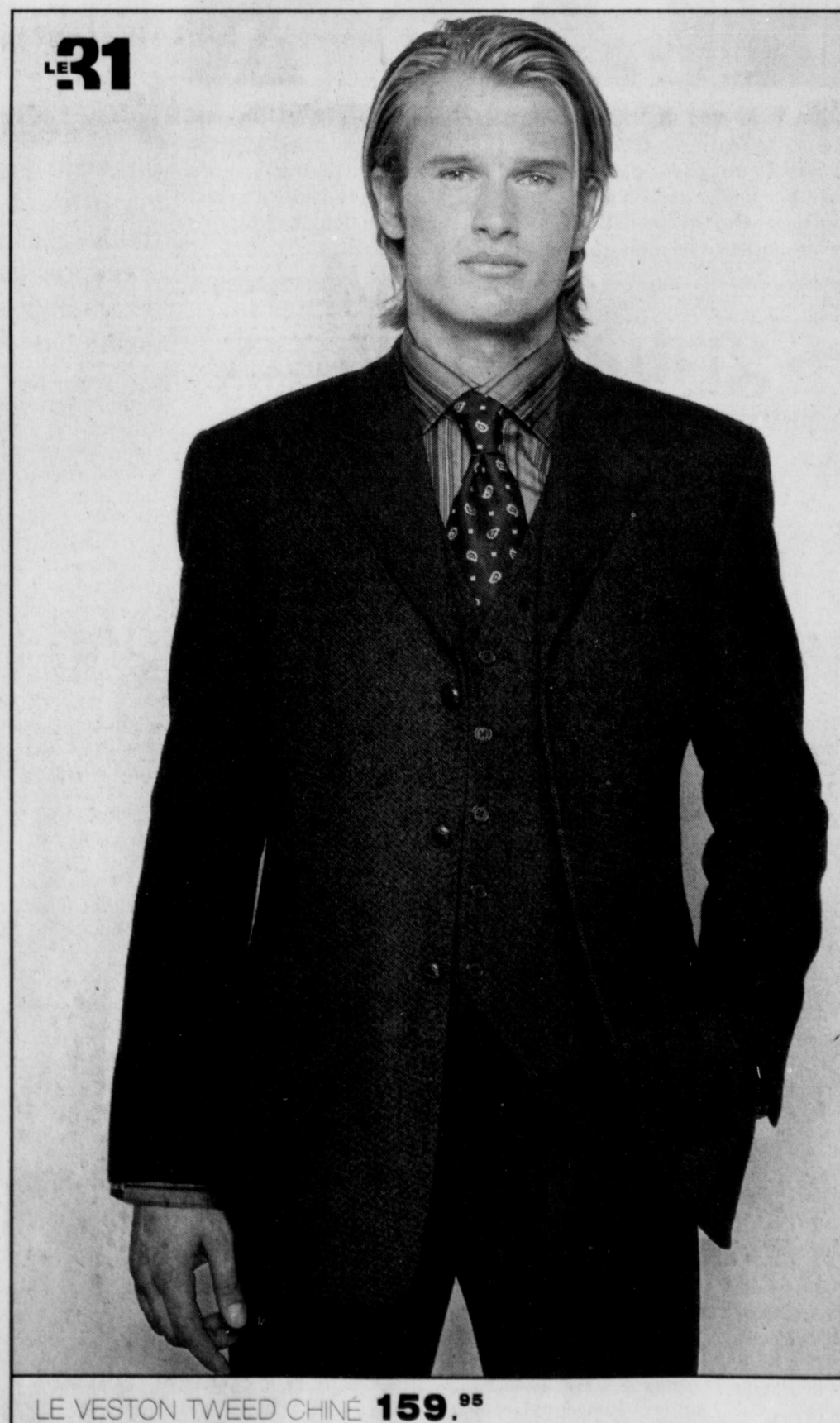

LA CHEMISE RAYURES AIGUILLES **59.95**

Une économie de 20% sur une chemise classe affaires coton, polyester et spandex pour un confort incomparable. Rayures subtiles en tons dominants de taupe, bleu, rouge, marine. 14 1/2 à 17 1/2 manches régulières et longues. Rég. 78.00

LE VESTON TWEED CHINÉ **159.95**

Une économie de 36% sur l'indispensable veston sport trois-boutons, renouvelé par une texture tweed très subtile, par les empiècements suède aux coudes et les fentes latérales. Noir grisé ou noir bruni. 38 à 46. Rég 250.00 Gilet 49.95

LE BOXEUR RAYURES BINAIRES **11.99**

Une économie de 33% sur un sous-vêtement exclusif au 31, en pur coton peigné, forme ajustée, taille plus basse pour un confort total. Rayures deux tons à dominance de noir, gris, marine ou coloris unis. P.m.g.tg.ttg. Rég. 18.00

simons

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO, LAVAL CARREFOUR LAVAL, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

ACTUALITÉS

L'opposition pense à rejeter la réforme de la police

Les conseillers de banlieue veulent la garantie que le projet de la Ville de Québec ne diminuera pas l'effectif chez eux

ISABELLE MATHIEU
IMathieu@lesoleil.com

■ À moins d'avoir l'assurance qu'on ne diminuera pas l'effectif dans leurs arrondissements, les conseillers d'opposition rejetteront le nouveau plan de la police de Québec.

Les conseillers de l'Action civique de Québec et certains indépendants sont sortis mécontents de leur plénière avec les membres de l'état-major du service de police. « Ils ne peuvent pas compter sur mon vote, lance Richard Côté, de Vanier, conseiller indépendant membre du "G5". Ils nous demandent un chèque en blanc, mais moi, je veux être sûr que je vais garder le même nombre de voitures de police chez nous. »

Le conseiller de Saint-Augustin-de-Desmaures, Marcel Corriveau, déplore aussi que le plan de réorganisation ne contienne aucun chiffre sur l'effectif minimal à maintenir dans les banlieues. « J'ai besoin de savoir quelle couverture on va avoir dans chacun des arrondissements », dit M. Corriveau.

Le chef de l'opposition, Jacques Langlois, trouve la nouvelle approche de proximité intéressante, mais il craint qu'on veuille déshabiller les banlieues pour habiller le centre-ville. « J'ai l'impression que la Ville croit encore que les banlieues ont un service chromé et veut drainer nos ressources au centre-ville. »

Le conseiller de Sillery, Paul Shoiry, pense qu'on cherche à niveler le niveau de service. « Je ne suis pas à l'aise avec ça », dit-il.

Le directeur de la police, Daniel Langlais, confirme qu'avec le redéploiement de l'effectif, « des mouvements, il va en avoir. » Le chef de police répète que son but est d'égaliser le niveau de travail et, surtout, le temps que les policiers passent à répondre aux plaintes.

Le nombre de voitures de police par arrondissement est connu, dit la Ville, mais devra faire l'objet de négociations avec le syndicat.

À l'heure actuelle, le service de police de Québec compte 882 employés, dont 581 policiers de première ligne, 117 officiers de supervision et 161 civils. Avec le plan de réorganisation, l'effectif serait augmenté de huit personnes. Il y aurait 21 policiers de première ligne de plus, 15 officiers de supervision de moins et 23 civils de plus.

« On va payer le civil le même salaire, mais on va pouvoir ramener des policiers sur le terrain tout en donnant à des civils la possibilité d'accéder à des postes de supervision », dit Daniel Langlais, en donnant l'exemple des superviseurs du 9-1-1 qui seront maintenant des civils.

Le responsable de la gendarmerie, l'inspecteur Gaétan Labbé, en rajoute. « J'ai un sergent de grande qualité qui s'occupe des plaques et des manteaux, ça n'a pas de bon sens ! tempête l'officier au franc-parler. On a besoin de ces gens-là comme *coach* pour nos jeunes policiers. »

L'arrivée de 12 policiers dans les 27 écoles publiques représente aussi toute une amélioration, plaide le chef de police. « Un chauffeur de taxi s'était fait tirer par un élève de Loretteville en 1993, rappelle Daniel Langlais. Tout le monde dans l'école le savait qu'il voulait faire quelque chose. Nos policiers vont pouvoir avoir ce genre d'information et faire la détection de la criminalité. »

Le conseiller responsable des finances Jacques Jobin indique que la Ville ne pourra jamais satisfaire l'exigence du syndicat et embaucher 70 policiers de plus. « Ça voudrait dire une augmentation de taxe de 2 %. »

Le président de la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Québec, Bernard Lerhé, qui a écouté toutes les discussions en rédigeant des pages et des pages de notes, trouve parfaitement aberrant que son service songe à ne plus répondre aux appels de système d'alarme, non fondés dans une proportion de 99 %.

Il fustige aussi l'idée d'avoir moins de ressources sur le terrain la nuit. « C'est à partir de 16 h qu'on commence à voir les voleurs, rappelle-t-il. On voit de plus en plus de cas d'introduction par effraction qui se produisent quand les gens dorment », dit Bernard Lerhé.

Gros rhume solaire pour la Terre

Forte activité magnétique à l'horizon pour les prochains jours

ANDRÉ DUCHESNE
La Presse

Galarneau s'est agité au cours des dernières heures, secoué par une titanesque indigestion de plasma dont quelques milliards de particules atteindront bientôt notre planète.

L'agence américaine National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) a jugé bon de mettre l'information dans son site (**www.noaa.gov**) et la nouvelle a circulé toute la journée, accompagnée par l'évocation de noirs scénarios : circuits de satellites grillés, communications cellulaires perturbées, réseaux électriques chancelants.

Selon les observations faites par les experts de la NOAA, notre étoile a effectivement eu un bon gros rhume solaire, d'une intensité que l'on qualifie de forte (G-3 sur une échelle de un à cinq), activité suffisamment élevée pour inciter les analystes à coller davantage leur nez sur les écrans radars.

« Ce qui est particulier dans le cas de cette tempête magnétique est qu'elle survient alors que le cycle de l'activité solaire tend à ralentir. Ce cycle avait atteint son point culminant en mai 2000 », observe le Dr Chris Balch, responsable de l'observation du Centre de l'environnement spatial de la NOAA, joint au Colorado.

Normalement, c'est lorsque ce cycle, d'une durée de 11 ans, est à son plus haut que les tempêtes sont plus fréquentes. Elles s'annoncent par la présence de taches sur la surface de l'astre. Celles-ci sont en fait des zones du Soleil où la température est plus froide, mais où l'énergie magnétique se concentre avant d'éclater en une effroyable éruption, projetant les particules de plasma à plus de 1000 kilomètres/seconde dans l'espace.

DEUX EXPLOSIONS

Or, les astronomes observent depuis quelques jours la présence, presque à l'équateur du Soleil, d'une tache dont la dimension équivaut à celle de 10 Terre. Les particules de deux explosions, survenues le 21 octobre, devraient bientôt nous atteindre, si ce n'est déjà fait. Une troisième a eu lieu hier après-midi.

Les particules issues de ces explosions sont dotées d'une charge électrique et mettent deux jours à atteindre la Terre, où elles créent un flux électrique responsable des aurores boréales mais aussi de fritures sur la transmission des signaux.

« Les particules à haute énergie ont des répercussions sur les satellites en causant des anomalies dans leur fonctionnement ou en détériorant l'équipement », lit-on dans le site Internet de l'agence fédérale Météo spatiale du Canada. C'est exactement ce qui est survenu en 1994 lorsque des vents solaires ont grillé les circuits du satellite canadien *Anik-E2* le mettant K.-O. pour six mois.

Des troubles peuvent survenir dans toute la quincaillerie utilisant les ondes radioélectriques (télécommunications par satellite, navigation GPS) ou générant des champs magnétiques, tels les réseaux électriques. Qu'on se rappelle la panne électrique au Québec en 1989.

HYDRO EST PRÊTE

Hydro-Québec a appris de ces événements, plaide-t-on à la société d'État. « Nous avons investi 1,2 milliard $ dans la consolidation du réseau pour faire face à des phénomènes comme celui-ci, note Sylvie Tremblay, porte-parole de Trans-Énergie, branche d'Hydro-Québec vouée au transport de l'électricité. En 2000, des tempêtes plus graves que celles-ci ont été sans conséquence. »

Chez Telesat, entreprise privée propriétaire de cinq satellites servant à la transmission de signaux et de données, on ne prévoit aucune conséquence, les engins ayant reçu les traitements antiradiations appropriés. « La différence avec *Anik-E2* est que la tempête de 1994 a duré beaucoup plus longtemps », mentionne Dave Wendling, responsable du contrôle satellitaire.

Les communications sur cellulaires ne devraient pas être perturbées car, contrairement à ce que l'on croit, la plupart des signaux se transmettent sur Terre, observe l'Association canadienne des communications sans fil.

Le temps dira si les particules solaires auront eu raison ou non de cet optimisme terrien puisque la forte activité magnétique devrait se poursuivre encore plusieurs jours.

Une mystérieuse menace force un avion d'El Al à se poser à Hamilton

■ HAMILTON (PC) — Quatre services canadiens ont ouvert une enquête sur une menace dont a été l'objet un appareil de la société aérienne israélienne El Al ayant été détourné hier vers Hamilton, en Ontario, alors qu'il devait se poser à l'Aéroport international Pearson, à Toronto.

« La question est maintenant examinée par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), le ministère des Transports et la police régionale de Peel », a déclaré le ministre fédéral des Transports, David Collenette, à Ottawa.

M. Collenette a refusé de préciser la nature de la menace, se contentant de dire qu'elle avait été « spécifique au vol d'El Al ».

Collenette a refusé de préciser la nature de la menace

Des unités tactiques de la police ont été déployées à l'Aéroport international John C. Munro, hier matin, afin d'y accueillir l'appareil assurant le vol 767 d'El Al, qui s'est posé à 11 h.

Aucun agent de police n'est monté à bord de l'avion, contrairement aux membres des services de sécurité de la ligne aérienne.

L'appareil, à bord duquel prenaient place 180 passagers, est demeuré sur la piste pendant environ trois heures, avant de décoller en direction de Los Angeles, vers 13 h 40.

Plus tôt en journée, le ministère des Transports avait tout d'abord ordonné au pilote de l'avion — assurant la liaison quotidienne entre l'aéroport Ben Gourion, à Lod, en Israël, et Toronto, ainsi que Los Angeles — de se poser à Montréal. L'appareil a ensuite reçu l'ordre de poursuivre son vol jusqu'à Hamilton afin que puissent y descendre les passagers à destination de Toronto. Ces derniers ont rejoint la métropole canadienne en autobus.

Les passagers qui se rendaient à Los Angeles sont quant à eux demeurés dans l'avion, tandis que d'autres, qui devaient monter à bord à Toronto, se rendaient à Hamilton en bus. Les passagers n'ont appris qu'une fois presque arrivés à Toronto que le vol était détourné en raison d'une menace.

Shawn Davidson, des environs de Kitchener, en Ontario, a indiqué que les gens à bord du vol 767 étaient demeurés calmes en dépit du peu d'informations leur ayant été données. « Rien n'a été dit, alors on laissait aller notre imagination », a-t-il affirmé.

M. Davidson a ajouté ne pas avoir été inquiet parce que « El Al est la société aérienne la plus sécuritaire au monde ».

ARCHIVES LE SOLEIL, RAYNALD LAVOIE

Depuis 1996, année où de nouveaux équipements de circulation ont été installés, conducteurs, résidants et commerçants dénoncent une congestion presque constante sur le boulevard Laurier.

BOULEVARD LAURIER

Des feux synchronisés pour 2004

ALEXANDRA PERRON
APerron@lesoleil.com

■ Les conducteurs qui empruntent le boulevard Laurier aux heures de pointe pourront pousser un soupir de soulagement. La Ville de Québec vient de confier au consortium Miro-Falardeau la mission d'étudier la synchronisation des feux de circulation dans le quadrilatère qui regroupe aussi le boulevard Hochelaga, la route de l'Église et l'autoroute du Vallon.

« Le projet ne sera pas juste une étude qui aboutira sur une tablette, insiste Jacques Perron, porte-parole de la Ville de Québec. Il s'agit bien d'une réalisation complète. »

D'ici le 31 octobre, les consultants devront d'abord faire une évaluation du fonctionnement actuel des signaux lumineux. « Une synchronisation doit évoluer. Il faut ajuster la durée des phases vertes en fonction des débits de circulation et ceux-ci ont augmenté », indique Marc Des Rivières, directeur de la division des Transports à la Ville de Québec. Or, les données disponibles sur l'achalandage routier et piétonnier sur lesquelles repose l'actuelle synchronisation datent de 1992 pour le boulevard Hochelaga et de 1996 pour le boulevard Laurier.

À la suite d'une nouvelle analyse de la situation, des ajustements temporaires seront implantés dans la semaine du 24 novembre. « On va mettre en place des équipements temporaires, comme des voies de virage double, pour déjà amener une amélioration », informe M. Perron.

Marc Des Rivières doute quant à lui que la population voit alors une grande différence. Mais ces mesures pourront peut-être faciliter la circulation plus dense dans le temps des Fêtes, ajoute-t-il.

Miro-Falardeau devra ensuite élaborer six plans de synchronisation pour la période de pointe du matin, du midi et de l'après-midi, en plus des heures de sortie des centres commerciaux et des autres périodes de la journée. Ces nouveaux plans seront implantés graduellement à compter du 29 mars 2004, puis il y aura un processus d'évaluation et de suivi.

« On se doute qu'on aura à changer les contrôleurs de signaux lumineux existants par d'autres, plus performants. Ceux en place seront réutilisés ailleurs, où l'achalandage est moins intense », signale M. Des Rivières.

De tels travaux ne seront pas très longs et auront peu d'impact sur la circulation. « On parle d'une grosse fin de semaine », indique Michel Robitaille, de Consultant Miro, chargé de projet dans ce dossier.

Parallèlement à ces changements, le Service de la gestion des immeubles installe en ce moment un câble de communication pour relier les contrôleurs des différentes intersections à un contrôleur maître.

Paul Shoiry, conseiller municipal du district de Sillery, a accueilli ce geste avec bonne humeur. « Je pense qu'on va avoir les bons professionnels dans le dossier. C'est la même firme qui a fait la synchronisation des feux dans Sillery, de l'Université Laval à la Régie de l'assurance-maladie, dont on est satisfait. »

Il croit qu'ainsi, les nombreux travailleurs et étudiants qui circulent dans cette zone vivront moins de frustration. Tout comme les chauffeurs d'autobus, dit-il en mettant son chapeau du RTC. « Et des véhicules arrêtés moins souvent et moins longtemps, ça a un impact sur la qualité de l'air. »

L'étude qui débute entraînera des dépenses de 94 500 $ en frais d'honoraires professionnels. Dans le Programme triennal d'immobilisation 2003-2004, 2,6 millions $ sont prévus pour l'amélioration de l'installation des signaux lumineux sur tout le territoire.

Depuis 1996, année où de nouveaux équipements de circulation ont été installés sur le boulevard Laurier, de nombreuses plaintes sont formulées par les conducteurs, les résidants et les commerçants, qui dénoncent une congestion presque constante. « On sait qu'il y a une lacune. C'est donc une priorité », lance M. Des Rivières.

Par ailleurs, l'ex-animateur de radio Robert Gillet avait accusé en ondes en 1999, la firme Voltec d'être responsable de la mauvaise synchronisation des feux de circulation sur le boulevard Laurier. L'ex-animateur et son employeur, CJMF, avaient été condamnés en appel à verser 40 000 $ à l'entreprise de Vanier pour diffamation.

Les optométristes peuvent maintenant prescrire des médicaments

MONTRÉAL (PC) — Les Québécois éprouvant des problèmes aux yeux pourront dorénavant consulter un optométriste pour obtenir un traitement et une prescription de médicaments, plutôt que de se présenter à l'urgence, dans une clinique sans rendez-vous ou d'essayer de voir un médecin généraliste ou un ophtalmologiste.

À l'instar de ce qui se passe aux États-Unis ainsi que dans certaines provinces et territoires (Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Saskatchewan, Alberta et Yukon), une majorité des optométristes du Québec (850 sur 1200) sont maintenant autorisés à traiter les problèmes qu'ils découvrent et à prescrire les médicaments requis qui seront couverts par le programme d'assurance-médicaments.

CONJONCTIVITES, CORPS ÉTRANGERS

Les optométristes pourront donc prescrire et administrer des médicaments contre les allergies et les infections, par exemple, et fournir les soins nécessaires pour traiter certains problèmes oculaires, tels le gonflement des paupières ou les conjonctivites. Ils pourront également faire l'extraction de corps étrangers, évitant ainsi aux patients de devoir se rendre à l'urgence.

Les optométristes évaluent que 100 000 personnes profiteront annuellement de cette nouvelle autorisation qu'ils viennent d'obtenir.

Lise-Anne Chassé, présidente de l'Ordre des optométristes du Québec, a souligné en conférence de presse hier que les optométristes sont présents dans 225 municipalités et que les bureaux sont souvent ouverts plusieurs soirs par semaine, ainsi que le samedi (dans 80 % des cas) et le dimanche (25 %).

Les traitements de l'œil seront offerts sans frais, même si la négociation sur la compensation devant venir du ministère de la Santé et des Services sociaux n'est pas complétée. Les optométristes comptent que la question sera réglée d'ici le 1er janvier, sinon il pourrait en coûter aux patients de 20 $ à 30 $ par traitement, selon la complexité du cas.

Les optométristes évaluent que 400 000 Québécois sont affectés annuellement par un problème de santé oculaire. S'ils en traitent une partie, ils prévoient que cela permettra de réduire la demande de soins à l'urgence de l'hôpital ou dans les cabinets de médecins, en plus de réduire le temps d'attente pour une chirurgie par un ophtalmologiste. Dans le cas du traitement du glaucome, l'optométriste est autorisé à assurer le suivi si l'ophtalmologiste y consent. « Cela se fera en cogestion avec un ophtalmologiste. On commence par six régions où il y a une pénurie d'ophtalmologistes », a indiqué Mme Chassé.

Pour être en mesure d'offrir ces nouveaux services, les optométristes ont dû suivre une formation de quelque 250 heures.

LE SOLEIL, RAYNALD LAVOIE

Jacques Bois, fondateur de la Maison Jean-XXIII de Trois-Rivières, spécialisée dans la clientèle avec troubles cognitifs (ici avec sa directrice Linda Lefrançois), est, lui, un partisan de la séparation des clientèles.

FOYERS POUR PERSONNES ÂGÉES

La qualité de vie d'abord, les règlements ensuite

Plaidoyer pour un milieu de vie normal devant l'Association des résidences et CHSLD privés

MARIE CAOUETTE
MCaouette@lesoleil.com

■ Un bon gestionnaire de résidence ou de CHSLD pour personnes âgées, c'est celui dont l'épais recueil contenant les 1445 règlements qui régissent son établissement est couvert d'une bonne couche de poussière...

Curieuse façon de voir pour le directeur général d'une institution du secteur public. Germain Harvey, qui dirige trois CHSLD à Ville LaSalle, une ancienne banlieue de Montréal, est connu dans le milieu pour son humour et ses façons non conventionnelles.

Hier, devant les 400 participants au congrès de l'Association des résidences et CHSLD privés, le sens de son message était de ne pas laisser la réglementation tuer la vie dans les établissements. Ceux-ci doivent demeurer des milieux de vie, avec le moins de contraintes et le plus de liberté possible pour les résidants.

Il faut tout faire pour éviter que la résidence prenne l'allure d'un hôpital

Comme les résidants sont très âgés, fatigués et portés à se retirer, une façon de maintenir un semblant de vie normale autour d'eux est d'intégrer une garderie ou quelques commerces dans les lieux. Il faut tout faire, insistait M. Harvey, pour éviter que la résidence prenne l'allure d'un hôpital avec du personnel en uniforme, un poste de garde et des échanges, avec la clientèle, limités à des questions sur leur santé.

Dans les CHSLD sous sa direction, le personnel comprend un conseiller en milieu de vie dont la responsabilité est de protéger les droits et les habitudes de vie des résidants. Cela peut cependant prendre jusqu'à cinq ans pour changer les façons de faire dans un établissement. Le vouvoiement de la clientèle a ainsi pris autant de temps à être adopté par tous, signalait-il. M. Harvey insistait aussi sur son refus personnel de la contention et de la chaise gériatrique pour ses propres parents, préférant voir son père avec des contusions consécutives à des chutes, mais libre de ses mouvements. Il privilégie aussi une nourriture grasse, si c'est ce que les résidants désirent, plutôt que les aliment sains préconisés par les diététistes !

COHABITATION

Le droit à un milieu de vie normal va, selon lui, jusqu'à favoriser la cohabitation entre personnes autonomes et personnes confuses. Même si les relations difficiles entre ces deux clientèles sont une source profonde d'insatisfaction. La théorie de Germain Harvey ne fait pas l'unanimité dans le milieu. Un partisan de la séparation de ces clientèles, Jacques Bois, dirige la Maison Jean-XXIII, spécialisée dans la clientèle affectée de troubles cognitifs (Alzheimer et démence vasculaire), à Trois-Rivières.

La mixité ne respecte ni l'une ni l'autre de ces deux clientèles, disait-il dans un atelier hier. Les gens affectés de troubles cognitifs, qui demeurent très perceptifs des émotions autour d'eux, ne se sentent pas bien accueillis, tandis que les autres voient leur quiétude constamment perturbée.

Selon M. Bois, un environnement adapté permet aussi de réduire de 80 % les problèmes habituels de ces personnes. De petites unités de 10 à 15 lits, avec des corridors circulaires, des pièces à deux portes, un éclairage modulé selon l'intensité de la lumière du jour et une routine journalière bien établie font diminuer la majorité des troubles associés à l'Alzheimer comme l'errance, l'agressivité et l'insomnie.

L'Association des résidences et CHDLD privés regroupe 495 membres, dont les établissements comptent tous plus de 10 lits.

Cégépiens mobilisés

■ Réunis en assemblée générale, hier, les membres de l'association étudiante du Cégep de Lévis-Lauzon se sont prononcés pour la tenue d'un référendum, la semaine prochaine, portant sur la grève générale. Les étudiants du Cégep de Sainte-Foy avaient voté, mercredi, pour une grève générale de cinq jours, à la condition que quatre associations se joignent à leur mouvement. Leur grève débutera dès que les autres associations auront le même mandat. Les cégépiens veulent donner le signal au gouvernement qu'ils refuseront toute imposition de droits de scolarité, qu'ils tiennent à l'accessibilité pour tous et qu'ils veulent un réinvestissement massif et non conditionnel en éducation. **M. L.**

« GUIDE DES JOUETS »

Embarras du choix

■ MONTRÉAL — Selon le nouveau *Guide des jouets 2004*, plus de la moitié des quelque 300 joujoux mis à l'essai ont reçu les cotes cinq ou six, soit très bon ou recommandé, et 11 ont reçu un sceau d'excellence, dont un grand nombre de jeux de société. En contrepartie, neuf jouets ont reçu un prix poubelle, notamment un catamaran pour bébés qui, bien que très joli, coule dès qu'on le met à l'eau. Également, le jeu Attaque de monstres Yu-Gi-Oh s'est attiré les foudres du magazine parce qu'il est vendu avec deux figurines... alors qu'il en faut 10 pour jouer, ce qui n'est indiqué nulle part sur l'emballage. (PC)

1619212

LOTO QUÉBEC — Résultats
TVA, le réseau des tirages

Lotto 649 — Tirage du 2003-10-22
11 17 26 31 40 44 — Complémentaire: (34)

	GAGNANTS	LOTS
6/6	3	666 666,70 $
5/6+	6	83 519,00 $
5/6	269	1 490,30 $
4/6	12 314	62,40 $
3/6	219 956	10,00 $

Ventes totales: 12 311 823 $
Prochain gros lot (appr.): 2 000 000 $

LOTS BONIS - Véhicules GM*
(Seule catégorie gagnante : 6/6)

	GAGNANTS	
06 19 23 25 30 42	1	Au choix : Chevrolet Avalanche,
05 07 22 27 28 49	0	GMC Envoy XL,
08 11 17 22 43 49	0	Buick Rainier,
06 07 20 29 31 38	0	Cadillac CTS
21 22 28 29 47 48	2	Saab 9-5 Aero berline

*Chaque voiture est échangeable contre un chèque de 45 000 $
Si une sélection crée plus de 5 gagnants, ceux-ci se partageront une cagnotte de 250 000 $.

Québec 49 — Tirage du 2003-10-22
11 12 13 17 25 33 — Complémentaire: (24)

	GAGNANTS	LOTS
6/6	0	1 000 000,00 $
5/6+	0	50 000,00 $
5/6	28	500,00 $
4/6	1 488	50,00 $
3/6	24 701	5,00 $

Ventes totales: 571 573,50 $

Tirage du 2003-10-23 — 05 06 31 37 — Compl. (42)

Quotidienne — Tirage du 2003-10-23 : 3 917 4 6521
Extra — Tirage du 2003-10-23 : NUMÉRO: 983368
Extra — Tirage du 2003-10-22 : NUMÉRO: 099851

Banco — Tirage du 2003-10-23 — Banco Spécial
01 05 07 15 18 23 27 30 31 34
38 48 51 52 54 56 57 59 63 69

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets.
En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

La Bonne Étoile — ÉMISSIONS-TIRAGES LE LUNDI ET LE MARDI À 19 h SUR LE RÉSEAU TVA

1619173

C 230 KOMPRESSOR

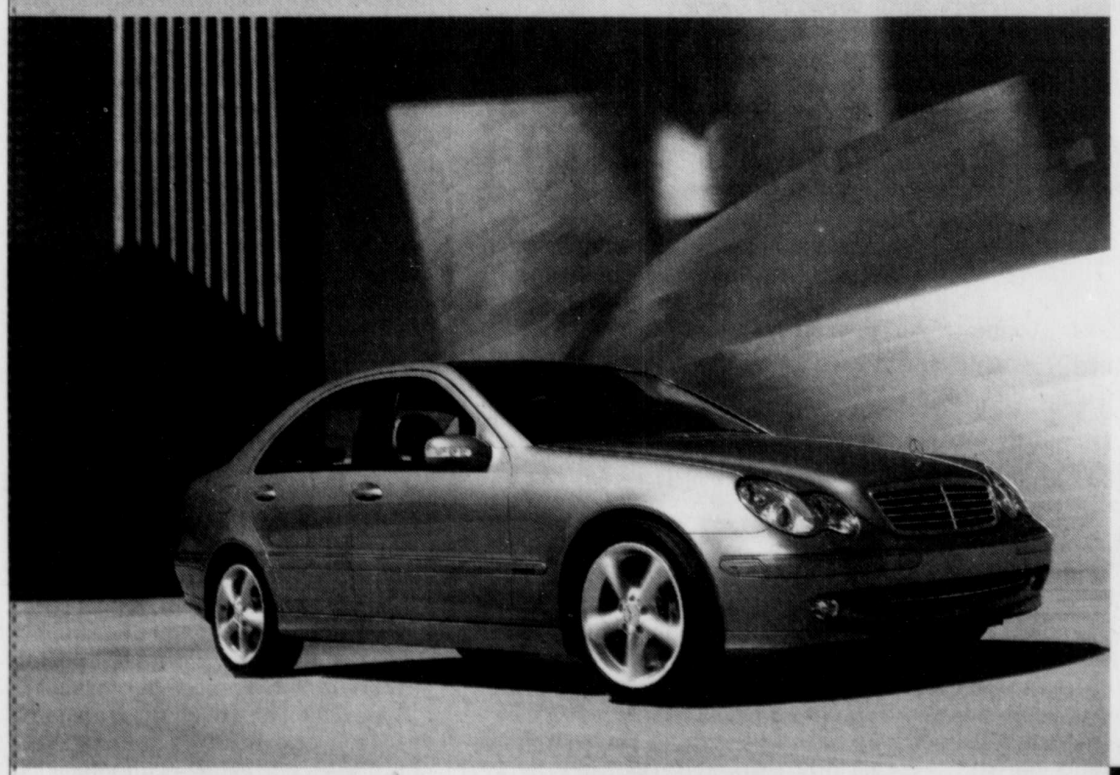

Kompressor: moteur suralimenté à échangeur thermique et tubulure d'admission à air forcé.

En un mot: électrisante!

Mercedes-Benz

▸ **LA TOUTE NOUVELLE BERLINE C 230 KOMPRESSOR 2004.** Nerveux moteur suralimenté. 189 chevaux. Transmission à 6 rapports. Vous feriez bien de vous habituer à des poussées d'adrénaline. Mercedes-Benz. N'attendez plus. **UNE VALEUR ÉQUITABLE À PARTIR DE 36 950 $:**

Chatel Automobiles, 1350, Rue Bouvier, Québec, 628-6336 • Satellite de Chatel Automobiles (Vente et Service), 171, boul. Ste-Anne, Pointe-au-Père, 1 800 353-0911

© Mercedes-Benz Canada Inc., Toronto, Ontario, 2003. *PDSF de la Berline C230 Kompressor *Classique* 2004. (Taxes, frais de transport, de préparation et d'administration en sus.) Berline Sport C230 Kompressor montrée. Le concessionnaire peut offrir un prix moindre.

PC

Les recherches se sont poursuivies hier dans le voisinage de Cecilia Zhang.

DISPARITION DE CECILIA ZHANG

Les parents démolis, mais toujours optimistes

TORONTO (PC) — L'enlèvement d'une fillette de neuf ans à son domicile de Toronto a anéanti ses parents, a indiqué hier la police torontoise, tout en affirmant être « très optimiste » quant à la possibilité que l'enfant soit toujours en vie.

Au quatrième jour des recherches menées dans l'espoir de retrouver Cecilia Zhang, le sergent Jim Muscat a également laissé entendre que les démarches effectuées à chaque domicile du quartier où est disparue la fillette, dans le nord de Toronto, étaient sur le point d'être abandonnées, tout comme les recherches entreprises dans les environs.

La police persiste à croire que l'enlèvement de l'enfant n'a pas été le fait d'un prédateur sexuel

La police persiste à croire que l'enlèvement de l'enfant n'a pas été le fait d'un prédateur sexuel, a indiqué M. Muscat. Les enquêteurs continuent aussi de vérifier l'hypothèse voulant qu'elle ait été kidnappée dans l'espoir de soutirer une rançon à ses parents.

La disparition de Cecilia Zhang, une écolière de quatrième année, a été constatée lundi matin, alors que sa mère s'est rendue à sa chambre afin de la réveiller pour qu'elle se prépare à aller en classe. Une fenêtre brisée au dernier étage de la maison familiale permet de croire à un enlèvement.

« Les parents de Cecilia sont épuisés, physiquement et sur le plan émotionnel, a déclaré le sergent Muscat, hier, au sujet de Raymond et Sherry Zhang. Ils sont totalement affolés par la disparition de Cecilia. »

Le sergent Muscat a ajouté que la police continuait de suivre chacune des pistes ayant été ouvertes par des appels téléphoniques faits depuis que la disparition de l'enfant a été rendue publique.

Les enquêteurs surveillent en outre les appels effectués à Jack Jia, un ami de la famille qui a fait connaître le numéro de son téléphone cellulaire mercredi, et a demandé au ravisseur de le contacter.

Un nouveau jeu vidéo montre les séparatistes comme des méchants

MONTRÉAL (PC) — Que les Torontois se le tiennent pour dit : les séparatistes québécois s'apprêtent à prendre d'assaut leur métro. La menace d'un acte terroriste ne vient pas d'Al-Qaida, mais bien de leurs voisins prêts à tout pour assurer l'indépendance.

Réalité ou fiction? Plutôt une réalité virtuelle. Un nouveau jeu vidéo, qui sera lancé au début de l'an prochain par Sony, place en effet les séparatistes québécois parmi les méchants.

Présentée en partie à une foire commerciale le mois dernier à San Francisco, la quatrième version de *Syphon Filter : The Omega Strain* envoie des terroristes québécois prendre le contrôle des tunnels souterrains du métro torontois. La mission des héros est de les battre, ou plutôt de les abattre.

En 1993, un autre jeu avait soulevé la controverse

« Nous avons commencé par raser un groupe de terroristes qui avaient pris position près d'un train en arrêt. Après avoir éliminé cette menace, nous avons pris un raccourci pour monter sur le toit du train », écrit Alex Navarro du site Game spot, qui a pu essayer le jeu en octobre en Californie. Gamespot est un site de référence pour ceux qui s'y connaissent en matière de jeux vidéo.

M. Navarro précise que la séquence impliquant les Québécois est un exemple parmi plusieurs options que pourront emprunter les joueurs en réseau, mais qui ne seront pas disponibles pour les joueurs seuls, hors réseau. Le jeu n'est donc pas entièrement consacré aux Québécois.

Plus les joueurs réussiront ce genre d'épreuves, plus ils auront droit à des médailles, comme dans l'armée. Un rang plus élevé permettra aux joueurs d'avoir plus de munitions, de plus grosses armes, poursuit le critique de Game spot.

Le jeu permet aux utilisateurs de créer les personnages comme ils le désirent : le sexe, la couleur de la peau ou la couleur des cheveux peuvent être adaptés au goût des joueurs.

Cette nouvelle façon de créer son personnage permet aux joueurs de personnaliser leurs héros, qui remplacent donc le personnage Gabe Logan, que les amateurs des précédents épisodes ont pu connaître.

Cette histoire de jeu vidéo en rappelle une autre : celle d'une maison d'édition américaine, DC Comics, qui n'avait de drôle que le nom pour les souverainistes québécois. En juin de l'année 1993, l'éditeur avait lancé un album de bandes dessinées où des Québécois étaient présentés comme un gang de terroristes se livrant à des « meurtres justifiés sur le plan politique ».

L'album mettait en vedette Martian Manhunter, qui devait prendre d'assaut un entrepôt de Montréal où se terraient des « séparatistes francophones, des radicaux qui veulent obtenir la séparation entre le Québec et le Canada ». Le héros réussissait à maîtriser le chef du gang au moment où celui-ci s'apprêtait à exécuter deux gardiens de l'entrepôt retenus comme otages. La controverse, qui arrivait entre l'échec de l'accord du lac Meech et l'élection du Parti québécois de Jacques Parizeau, avait forcé l'éditeur américain à s'excuser.

La GRC devra expliquer son rôle dans la déportation de Maher Arar

OTTAWA (PC) — La présidente de la Commission des plaintes du public contre la GRC, Shirley Heafey, demande au corps policier canadien d'expliquer son rôle dans la déportation par les Américains d'un ressortissant canadien en Syrie, son pays d'origine.

Les proches et les sympathisants de Maher Arar ne sont toutefois pas satisfaits et demandent la tenue d'une enquête publique sur cette affaire. Ils estiment que la démarche de M^me^ Heafey ne va pas assez loin. M^me^ Heafey est la première à reconnaître que certains des documents qui lui seront remis ne pourront pas être rendus publics. « Pour des raisons de sécurité nationale, on ne pourra pas rendre public toutes les informations », a-t-elle dit.

M. Arar, un consultant en informatique de 33 ans, détient une double nationalité canadienne et syrienne. Au moment de son interpellation par les autorités américaines à l'aéroport international Kennedy de New York, en septembre 2002, il revenait d'un voyage en Tunisie vers le Canada. Plutôt que de le laisser rentrer au Canada, les Américains l'ont renvoyé dans son pays natal, la Syrie, où il a été emprisonné pendant un an. M. Arar a finalement été libéré au début du mois.

M^me^ Heafey veut savoir si des membres de la GRC ont encouragé les autorités américaines à déporter M. Arar en Syrie.

WOLF PACK

Enquête ajournée

■ L'enquête préliminaire des 11 présumés proxénètes associés au Wolf Pack a été ajournée jusqu'au 10 novembre. Pendant cette pause, les deux parties discuteront de l'admission possible de certains éléments de preuve. De cette façon, de nombreuses conversations téléphoniques interceptées par les policiers dans le cadre de l'enquête Scorpion n'auraient plus besoin d'être entendues. C'est ce que réclamaient les avocats de la défense depuis plus d'une semaine. Hier midi, le procureur de la Couronne, M^e^ Michel Greene, s'est dit prêt à discuter de la question des admissions avec les huit avocats de la défense. L'enquête préliminaire en était hier à sa huitième journée. Depuis le début de l'écoute électronique, un peu plus d'une cinquantaine de conversations ont été entendues par le tribunal. Il en reste une quarantaine à mettre en preuve, s'il n'y a pas entente d'ici le 10 novembre. G.B.

Un homme accusé d'avoir contrevenu à la Loi électorale est acquitté

■ VANCOUVER — Une section de la Loi électorale du Canada qui interdit la publication de résultats avant la fermeture des bureaux de scrutin à travers le pays a été jugée anticonstitutionnelle et contraire à la Charte des droits et libertés, a conclu un juge de la Cour suprême de Colombie-Britannique, hier. La Cour a renversé une décision de la Cour provinciale rendue l'année dernière contre Paul Bryan, qui le déclarait coupable d'avoir contrevenu à la Loi en affichant des résultats électoraux dans Internet avant la fermeture des bureaux de vote à l'élection fédérale de 2000. (PC)

1619618
10e SAISON
ELVIS
STORY
ÉTÉ 2004
EN VENTE
DANS 3 JOURS
1601861

Une carrière passionnante, ça se prépare

Salon Éducation Emploi
23 au 26 octobre 2003 10 h à 17 h Centre de foires de Québec [ExpoCité]
Présentateur
Québec
Information sur le marché du travail imt en ligne
Partenaires médias
énergie 98.9 CITE Rock Détente 107,5 FM LE SOLEIL TVA ZOOM MEDIA
Information : (418) 659-3212
www.SalonEducationEmploi.com

1619608

PRIX de la DISTINCTION coopérative

À l'occasion de la Semaine Desjardins, la Vice-présidence régionale Québec-Est a remis les prix de la distinction coopérative lors d'un Gala qui avait lieu le 17 octobre dernier.

Les objectifs étaient de faire connaître et de mettre en valeur des actions concrètes visant à promouvoir la distinction coopérative.

CATÉGORIE
MEMBRES dirigeants

LA LAURÉATE EST LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LIMOILOU pour les moyens mis en place afin de favoriser l'écoute et la proximité avec le milieu. Elle a également réalisé un exercice démocratique très important en permettant à 1000 personnes de voter électroniquement sur différents projets d'engagement dans le milieu.

À L'AVANT : MM. GASTON BÉDARD, DIRECTEUR GÉNÉRAL CP LIMOILOU, JEAN-GUY DROLET, CP LIMOILOU, YVAN CARON, REPRÉSENTANT DU MILIEU, RAYMOND GAGNON, PRÉSIDENT CP LIMOILOU, ANDRÉ GAGNÉ, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES REPRÉSENTANTS QUÉBEC-EST, GILBERT DENIS, CP LIMOILOU, RODRIGUE GARON, CP LIMOILOU ET MME LILIANE LAVERDIÈRE, VICE-PRÉSIDENTE RÉGIONALE QUÉBEC-EST. ILS SONT ACCOMPAGNÉS DES MEMBRES DIRIGEANTS ET DU PERSONNEL DE LA CAISSE AINSI QUE DE M. BERTRAND LAFERRIÈRE, PRÉSIDENT ET CHEF DE L'EXPLOITATION DE LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC.

MENTION spéciale

LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS MONT-SAINTE-ANNE, en collaboration avec la Sûreté du Québec, a pensé aux jeunes en leur offrant un lieu de rassemblement sécuritaire pour pratiquer leur sport préféré.

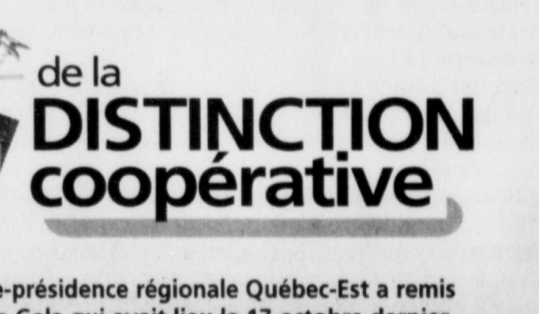

MM. ANDRÉ GAGNÉ, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES REPRÉSENTANTS QUÉBEC-EST, LOUIS LAVOIE, DIRECTEUR GÉNÉRAL CP MONT-STE-ANNE, GILBERT BLOUIN, CP MONT-STE-ANNE, YVAN CARON, REPRÉSENTANT DU MILIEU, MARIO SIMARD, PRÉSIDENT CP MONT-STE-ANNE, BERTRAND LAFERRIÈRE, PRÉSIDENT ET CHEF DE L'EXPLOITATION DE LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC ET MME LILIANE LAVERDIÈRE, VICE-PRÉSIDENTE RÉGIONALE QUÉBEC-EST.

CATÉGORIE
MEMBRES DU personnel

LA LAURÉATE EST LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE QUÉBEC pour les mesures prises afin de faciliter l'intégration des nouveaux immigrants.

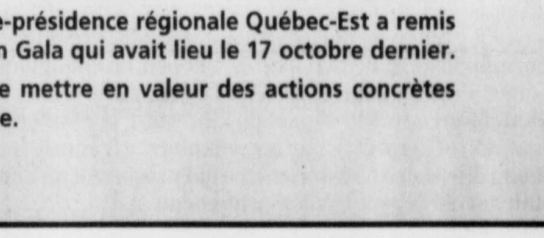

M. YVAN LAURIN, VICE-PRÉSIDENT DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF, MME ISABELLE LALONDE, CP QUÉBEC, M. ROBERT BOUCHARD, PRÉSIDENT CP DE QUÉBEC, MME SYLVIE HOUDE, CP DE QUÉBEC, MM. MICHEL BONNETTE, CP DE QUÉBEC, ANDRÉ MARCEAU, DIRECTEUR GÉNÉRAL CP DE QUÉBEC, BERTRAND LAFERRIÈRE, PRÉSIDENT ET CHEF DE L'EXPLOITATION DE LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC, MME DIANE GAGNÉ, CP DE QUÉBEC, M. ANDRÉ GAGNÉ, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES REPRÉSENTANTS QUÉBEC-EST ET MME LILIANE LAVERDIÈRE, VICE-PRÉSIDENTE RÉGIONALE QUÉBEC-EST.

CATÉGORIE
gestionnaires

LA LAURÉATE EST LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE MAIZERETS pour un programme original de mobilisation, assurant un esprit d'équipe reconnu par les membres de cette caisse.

MM. BERTRAND LAFERRIÈRE, PRÉSIDENT ET CHEF DE L'EXPLOITATION DE LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC, ROBERT MARCOTTE, PREMIER VICE-PRÉSIDENT FINANCES, MME DANIELLE BÉGIN, CP MAIZERETS, M. ROBERT CHAMPAGNE, DIRECTEUR GÉNÉRAL CP MAIZERETS ET MME MARTINE FERLAND, CP MAIZERETS.

VOILÀ UNE BELLE FAÇON DE RECONNAÎTRE LES ÉQUIPES DES CAISSES POUR LEUR APPORT IMPORTANT À LA VIE COOPÉRATIVE!

Desjardins
Conjuguer avoirs et êtres

LA CAPITALE ET SES RÉGIONS

ÉLECTIONS SCOLAIRES

Les deux tiers des candidats ont été élus par acclamation

CLAUDE VAILLANCOURT
CVaillancourt@lesoleil.com

■ Les deux tiers des candidats qui se présentaient pour les élections scolaires du 16 novembre ont été élus par acclamation, que ce soit dans les commissions scolaires francophones ou anglophones.

Le décompte mené par le ministère de l'Éducation pour l'appel des mises en candidature qui se se sont terminées le 19 octobre indique en effet que 876 des 1175 candidates et candidats (67 %) pour les 1311 postes de commissaires ont été élus sans opposition.

Aux dernières élections, en 1998, la proportion de candidats élus par acclamation était de 55 %.

Pour ce qui est des 429 circonscriptions où des postes sont à pourvoir, les candidatures se répartissent comme suit : 801 candidats ou candidates dans les 60 commissions scolaires francophones et 98 dans neuf commissions scolaires anglophones.

Dans la région de la Capitale Nationale, qui comprend cinq commissions scolaires francophones et une anglophone, pour un total de 120 circonscriptions, 81 candidats ont été élus par acclamation (67 %), soit 39 hommes et 42 femmes.

Fait à noter, la commission scolaire Central Québec School Board est l'une des six au Québec où les procédures d'appels de candidatures devront être refaites puisqu'il manque de candidats dans l'une des ses 17 circonscriptions. Deux autres commissions scolaires anglophones et trois commissions scolaires francophones sont dans cette même situation.

Cette année, le directeur des élections a reconnu 12 équipes électorales dans l'ensemble du Québec, la plupart dans la région montréalaise. Dans la région de Québec, l'une de ces formations politiques, L'équipe ÉDUC@ctions, se retrouve à la commission scolaire des Découvreurs, où il reste encore huit sièges à pourvoir. Ailleurs, on tiendra des élections pour trois postes à la commission scolaire de Charlevoix, 12 dans celle de la capitale, 7 aux Premières-Seigneuries et 5 à la commission scolaire de Portneuf. Il reste trois candidats à élire au sein de la commission scolaire anglophone.

Dans le reste du territoire desservi par LE SOLEIL, 21 commissaires restent à être élus dans la région administrative nº 1, soit les commissions scolaires des Monts-et-Marées (12), des Phares (5), du Fleuve-et-des-Lacs (2) et Kamouraska-Rivière-du-Loup (4).

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, 29 des 80 commissaires n'ont pas encore été désignés, soit 5 dans la commission scolaire du Pays-des-Bleuets, 3 dans celle du Lac-Saint-Jean, 9 à la CS des Rives-du-Saguenay et 12 à celle de La Jonquière.

Sur la Côte-Nord du Québec, 10 postes sont à combler, soit 2 à la CS de l'Estuaire, 4 à celle du Fer, et 4 autres à la CS de la Moyenne-Côte-Nord.

Dans les trois commissions scolaires de l'Est du Québec, on tiendra des élections pour trois postes de commissaires à la CS des Îles, 1 à celle des Chic-Chocs et 4 à celle de René-Lévesque.

Plus près de Québec, l'électorat aura à se prononcer pour 12 postes à la commission scolaire des Navigateurs, 4 à celle de la Côte-du-Sud. 5 à la CS de l'Amiante et 2 dans Beauce-Etchemin.

Les personnes qui désirent modifier leur inscription à la liste électorale ou qui ne sont pas inscrites ont jusqu'au 30 octobre pour se manifester devant la commission de révision de la commission scolaire où elles désirent voter.

D'autres détails, comme la liste complète des candidats élus, se retrouvent dans les sites Internet suivants : **www.dgeq.qc.ca** ou **www.meg.gouv.qc.ca.**

Fin du siège à Charlesbourg

■ L'homme de 50 ans qui s'était barricadé dans sa résidence de Charlesbourg a mis fin à un siège de 14 heures, dans la nuit de mercredi à hier.

L'individu, qui souffrirait de problèmes de santé mentale, était lourdement armé, avaient appris les policiers dépêchés au 1755, rue Langevin. Ceci avait entraîné l'évacuation des résidences voisines.

À la suite de contacts difficiles et de plusieurs heures de négociations, l'homme s'est rendu sans résistance vers 1 h 15, hier. Il a été transporté immédiatement à l'hôpital.

« On va soumettre le dossier à un procureur cette semaine et il jugera s'il y a lieu de porter des accusations », a indiqué Jean-François Vézina, de la police de Québec, en soulignant que l'homme n'avait aucun antécédent criminel.

Immédiatement après le départ de l'individu, la résidence a été sécurisée et inspectée par les pompiers. « Il aurait versé beaucoup d'essence à l'intérieur, ce qui présentait un danger », a fait savoir l'agent Denis Carbonneau. **A.P.**

LE SOLEIL, RAYNALD LAVOIE

L'incident a provoqué tout un déploiement policier.

ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Inquiets pour leur avenir

Ils se serrent les coudes pour mieux se défendre contre la réingénierie Charest

LOUISE LEMIEUX
LLemieux@lesoleil.com

■ Les organismes communautaires de Chaudière-Appalaches sont inquiets, très inquiets pour leur financement, leur autonomie et leur avenir. Ils l'étaient sous le régime péquiste, ils le sont encore plus avec le nouveau gouvernement.

Déjà, sous le gouvernement précédent, les organismes de la Rive-Sud étaient pratiquement les moins financés au Québec (ils arrivent au 16e rang sur les 17 régions). Ils craignent maintenant de passer dans le « collimateur » de la réingénierie du nouveau gouvernement libéral.

« Nous craignons que le gouvernement nous demande de répondre à des appels d'offres, comme si nous étions des entreprises privées », dit Michèle Dionne, du regroupement d'organismes communautaires de Chaudière-Appalaches.

Les craintes du regroupement sont fondées sur une phrase du premier ministre Jean Charest qui écrivait « qu'il saura déléguer à d'autres, aux municipalités, aux organismes communautaires ou aux entreprises privées, ce que d'autres peuvent faire mieux ou à meilleur coût que lui » dans sa lettre du 14 octobre aux Québécois. Les organismes craignent même qu'on les oblige à tarifer leurs services.

Au ministère de la Solidarité sociale et de la Famille, la porte-parole du ministre Claude Béchard rétorque que les organismes communautaires n'ont pas de raison de s'inquiéter « puisque notre gouvernement fait de l'action communautaire notre priorité ». Un plan d'action consolidé pour les organismes communautaires sera présenté à la fin de l'automne, promet Mylène Champoux.

Organismes communautaires et gouvernement péquiste s'étaient justement entendus l'an dernier sur une politique de reconnaissance et de financement après 10 ans d'effort. Faudra-t-il tout reprendre à zéro ? se demandait-on hier dans le milieu communautaire.

Encore là, Mylène Champoux se veut rassurante. « Notre plan sera différent. Mais nous allons respecter l'autonomie, l'implication et l'expertise des organismes communautaires », dit-elle.

Et comment ne pas croire à la bonne foi du ministre Béchard ? Le gouvernement libéral a déjà engagé 530 millions $ pour les organismes communautaires, fait remarquer Mme Champoux, plus que les 493 millions $ octroyés par le précédent gouvernement pour 2001-2002.

Malgré les millions de dollars promis, plusieurs organismes de la Rive-Sud ont vu leur budget réduit, et sont forcés de diminuer leurs services.

L'avocat de David Brouillette réclame un sursis

Le conducteur de 20 ans a été reconnu coupable de conduite dangereuse causant la mort de son ami

RICHARD HÉNAULT
RHenault@lesoleil.com

■ Sans plus de précision, le procureur de la Couronne a conclu sa plaidoirie, hier, en se disant d'avis que le crime de David Brouillette est trop sérieux pour que les tribunaux ne sévissent pas. À l'opposé, l'avocat du jeune homme de 20 ans reconnu coupable de conduite dangereuse causant la mort a suggéré au juge d'accorder un sursis à celui-ci.

En mai, un jury a déclaré Brouillette coupable du délit commis en octobre 2001. Son ami avait perdu la vie dans l'accident survenu sur le boulevard Central.

L'avocat de l'accusé, Me Jacques Larochelle, a fait entendre trois témoins : Brouillette, sa mère et le père Jean-Marc Boulet, directeur du Séminaire Saint-François, où Brouillette et la victime de l'accident ont fait leurs études secondaires. Il en ressort que Brouillette a été un élève travaillant et responsable, contre lequel aucune plainte n'a jamais été faite à l'école.

La mère du jeune homme a souligné qu'il a suivi un cours de conduite et qu'il était respectueux du Code de la sécurité routière. Il faisait même preuve d'un excès de prudence en certaines circonstances. Après la mort de son ami, il a dû consulter un neuropsychologue.

Pour sa part, Brouillette, qui n'a pas conduit depuis janvier 2002, a indiqué qu'il lui reste un an à étudier avant d'obtenir un baccalauréat en comptabilité. Il aspire au titre de comptable en management accrédité.

Le procureur de la Couronne, Me René Verret, a reconnu que Brouillette n'est pas un individu criminel mais, selon lui, il importe de sanctionner sa conduite le jour de l'infraction. D'après son rapport présentenciel, le jeune homme continue à nier fermement qu'il faisait une course avec un ami lors de l'accident.

En se tournant pour vérifier son angle mort, il soutient que sa voiture a heurté le bord du trottoir. D'ailleurs, a alors fait observer le juge François Tremblay, de la Cour supérieure, l'accusé a porté en appel le verdict de culpabilité du jury.

S'inspirant de la jurisprudence, Me Verret a insisté sur l'importance de « punir sévèrement ce genre de comportement de plus en plus fréquent ». Il ne faut pas oublier qu'un jeune homme de 19 ans est mort, a ajouté le procureur en soulignant le besoin primordial de dissuasion pour les jeunes conducteurs malgré le portrait exemplaire de Brouillette. Dans le rapport présentenciel de celui-ci, d'ailleurs, on note son manque de maturité et de jugement dans la conduite d'un véhicule.

De son côté, Me Larochelle a rappelé que l'accusé ne roulait qu'à 70 ou 80 km/h au moment de l'accident. Les vraies causes de celui-ci sont le rétrécissement de la voie à l'approche d'un pont sans qu'il y ait de signalisation adéquate.

« C'était un piège pour un conducteur », a estimé Me Larochelle. De toute façon, de dire l'avocat, il n'y a aucune preuve de course.

À cet argument, Me Verret a répliqué en rappelant que, dans sa déclaration aux policiers, Brouillette a reconnu avoir lancé : « On verra qui va arriver chez nous en premier ! » Les jeunes hommes quittaient alors un bar de Sainte-Foy. « Qu'est-ce que c'est si ce n'est pas une course ? » a demandé le procureur.

INFRACTION BAS DE GAMME...

Pour Me Larochelle, l'infraction de Brouillette en demeure une de conduite dangereuse « bas de gamme ». L'avocat veut pour preuve du sérieux de l'accusé la soirée qu'il venait de passer dans le bar tout en restant sobre.

En somme, de conclure Me Larochelle, on a là « le meilleur accusé et l'infraction la moins grave », de sorte qu'il faut écarter la prison. « Ça minerait ses études et son avenir seulement parce qu'il a tourné la tête ! »

En conséquence, l'avocat ne voit que le sursis ou, au pire, une peine avec sursis comme peine possible. Selon lui, Brouillette n'est pas un danger pour la société et la récidive est peu probable.

Le juge Tremblay déterminera la peine le 7 novembre.

1616685

DEMAIN DANS LE SOLEIL

cahier Arts et vie

Ariane,
la nommée

Avec ses 11 nominations, Ariane Moffatt trône au sommet des nommés du gala de l'ADISQ.
Le succès *d'Aquanaute*, son premier album, pose cependant un autre défi. «Je ne veux surtout pas perdre mon pacte d'authenticité avec moi-même», confie-t-elle au SOLEIL.

pour des lampes de poche loufoques.

pour des meubles inördinaires d'un charme inouï.

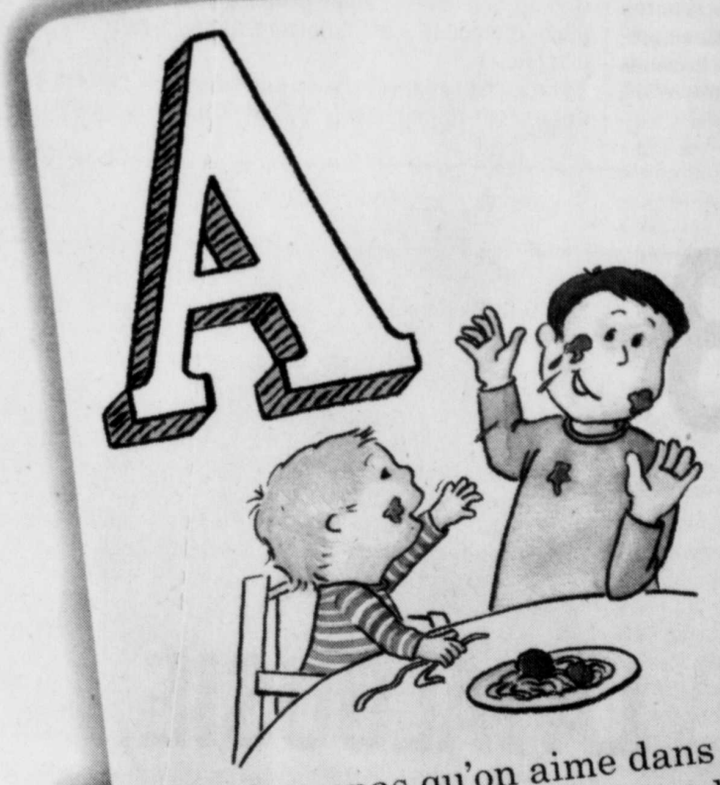

pour des repas qu'on aime dans notre restaurant si agréable et abordable.

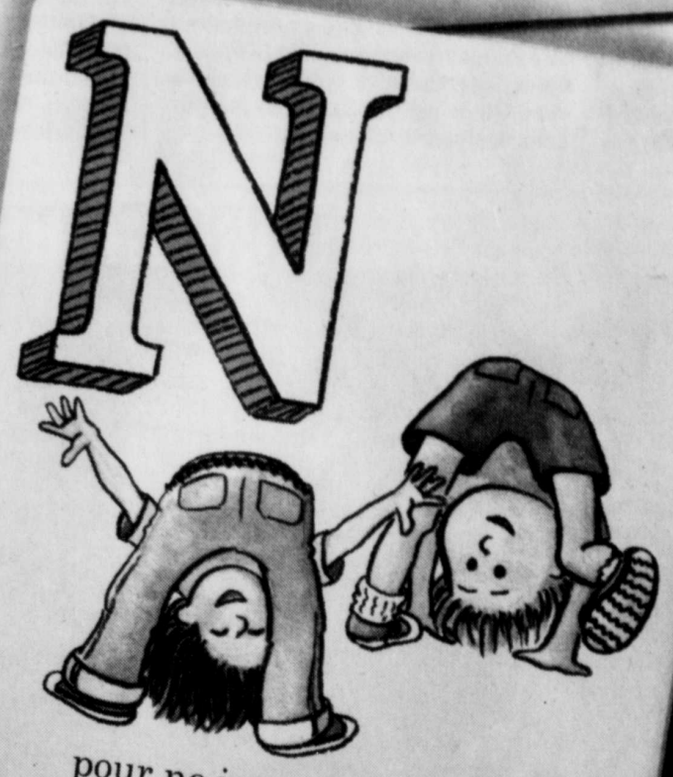

pour ne jamais entendre «Non! Ne fais pas ça!»

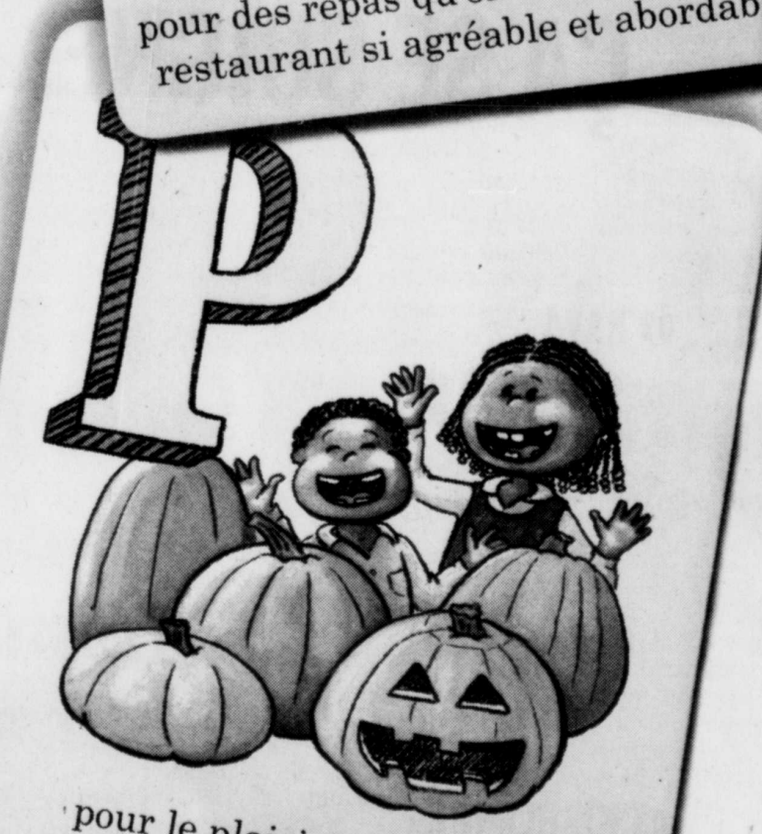

pour le plaisir de peindre les citrouilles.

pour découper ce coupon et obtenir des crayons feutre gratuits à l'atelier de taille des citrouilles.

I pour IKEA.

Chez IKEA, c'est tous les jours la fête des enfants. Mais pendant le week-end Citrouilles et fantômes, nous leur promettons encore plus de plaisir ! Pendant que vous observez un chef cuisinier préparer de bons petits plats à base de citrouille, les petits s'amuseront à en découper. Et comme toujours, vous trouverez plein d'articles à prix très avantageux. En plus, si vous apportez ce bon à l'atelier de taille des citrouilles, à l'étage, vous recevrez gratuitement un jeu de 12 crayons feutre MÅLA. Naviguez sur www.IKEA.ca pour obtenir des précisions.

Le week-end Citrouilles et fantômes ! Du 24 au 26 octobre 2003.

IKEA®

offrez-vous de l'inördinaire

IKEA Boucherville : autoroute 20, sortie 95. (450) 449-6755. **IKEA Montréal :** autoroute 40 et Cavendish. (514) 738-2167.
Lundi à vendredi : 10 h à 21 h ; samedi et dimanche : 9 h à 17 h.

Offre valable du 24 au 26 octobre chez IKEA Boucherville et IKEA Montréal, jusqu'à l'épuisement des stocks. Aucun achat nécessaire. © Inter IKEA Systems B.V. 2003. Certains articles doivent être assemblés.

De 20 à 32 mois de prison aux agresseurs d'un livreur de pizza

GUY BENJAMIN
GBenjamin@lesoleil.com

Les trois résidants de Sainte-Croix de Lotbinière qui ont agressé un livreur de restaurant au début de l'année ont reçu des peines variant de 20 à 32 mois de prison. La drogue et la recherche de sensations fortes sont à l'origine de cette triste histoire, a noté le juge Alain Morand en rendant sa sentence.

Sous l'influence de Dany Evers, 20 ans, Christian Taillon, 29 ans, et Cédric Drouin, 19 ans, ont planifié d'agresser un livreur de restaurant pour lui soutirer son argent. Le soir du 11 janvier dernier, le trio passe à l'action alors que Taillon commande un repas à livrer dans un chalet de la rue du Bateau, un secteur plutôt isolé de Sainte-Croix, alors que la plupart des chalets sont inhabités en hiver.

Pendant que Taillon discute avec le livreur en prenant soin de se cacher le visage, ses deux complices arrivent par l'arrière. En utilisant un guidon de vélo, Cédric Drouin lui assénera un coup à la tête et un autre sur l'épaule.

Le livreur s'affaisse, on le retient à deux pendant qu'un autre fouille ses poches pour trouver une somme de 350$. La victime est abandonnée par une température de - 25° C, retiendra le juge comme facteur aggravant.

Selon le juge Morand, une sentence sévère s'imposait pour envoyer un message clair dans la société. Les livreurs de restaurants, les chauffeurs de taxi et les employés de dépanneurs occupent des emplois peu rémunérateurs et sont exposés à des dangers en raison de l'argent qu'ils ont à leur portée. « La protection de ces personnes exige des sentences sévères », de dire le juge.

Dany Evers se retrouve donc avec une peine de pénitencier de 32 mois. Il s'agit de la sentence la plus forte parce que, malgré ses 20 ans, l'accusé présente un casier judiciaire assez chargé. De plus, il est celui qui dirigeait le groupe.

Christian Taillon et Cédric Drouin, sans antécédent judiciaire, écopent d'une sentence de 20 mois de prison.

Juridiquement, il s'agit de sentences de 48 mois et de 36 mois, desquelles il faut déduire l'équivalent de 16 mois de détention préventive, pour se retrouver avec des peines de 32 et 20 mois à purger à compter de maintenant.

EN BREF

1 million $ investis dans la lutte contre le taxage

■ Le ministère de la Sécurité publique a attribué cette semaine un peu plus de 1 million de dollars à une trentaine d'organismes communautaires pour lutter contre le taxage. Cet octroi est financé pour la deuxième année par le Programme de financement issu du partage des produits de la criminalité. Dans la région de Québec, la Maison Dauphine, qui s'occupe des jeunes de la rue, recevra 43 950$. Selon le directeur, Michel Boisvert, l'argent sera consacré à deux projets particuliers, l'un d'art graphique, l'autre de théâtre. Par la suite, ces réalisations pourront être présentées dans les écoles. La Maison des jeunes l'Escapade, de Val-Bélair, a pour sa part reçu 58 500$, le Forum-Jeunesse Charlevoix-Ouest, 33 500$, et le Patro Laval, 27 770$. Dans Chaudière-Appalaches, la Maison des jeunes patriotes de L'Islet-Nord a reçu 32 000$. Le Programme de financement issu du partage des produits de la criminalité est divisé en trois : 25% va au Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels, 25% aux organismes communautaires en prévention de la criminalité et 50% aux corps policiers ayant réalisé les saisies. C.S.

Quatre ans pour un grand-père abuseur

IAN BUSSIÈRES
Collaboration spéciale

ASBESTOS — Un grand-père d'Asbestos devra passer les quatre prochaines années derrière les barreaux pour avoir drogué ses trois petites-filles de trois, quatre et six ans de façon à les inciter à des contacts sexuels qu'il filmait ensuite pour produire de la pornographie juvénile.

Le juge Michel Côté de la Cour du Québec a accepté hier la proposition commune du procureur de la Couronne, Me Denis Petitclerc, et de son homologue de la défense, Me Patrick Fréchette, qui tenait compte des quatre mois et demi que l'homme de 55 ans — qui n'avait aucun antécédent judiciaire — avait passés en prison depuis son arrestation.

L'homme avait plaidé coupable à trois accusations d'incitation à des contacts sexuels sur des enfants de moins de 14 ans, d'avoir drogué ses victimes pour commettre une infraction, et des chefs d'avoir produit, exporté et accédé à de la pornographie juvénile.

« La jurisprudence pour des dossiers de pornographie juvénile variait entre une peine avec sursis de deux ans moins un jour et six ans d'emprisonnement mais, dans ce dernier cas, on parlait d'un individu avec des antécédents en semblable matière », explique Me Petitclerc.

Les principaux facteurs aggravants dans cette affaire étaient que le quinquagénaire avait abusé de membres de sa propre famille et qu'il avait fait absorber des somnifères aux fillettes pour les rendre incapables de résister aux gestes posés envers elles.

L'accusé avait été arrêté au mois de juin à la suite d'une enquête qui avait débuté en France, où du matériel pornographique juvénile provenant du Québec avait été découvert dans l'ordinateur d'un suspect.

« L'accusé avait accédé à un site Internet français et avait échangé des documents de pornographie juvénile avec le créateur du site. Le dossier est toujours sous enquête au Canada afin de vérifier si d'autres personnes au pays pourraient avoir accédé à ce site », a expliqué Me Petitclerc, en précisant toutefois que les personnes qui avaient accédé au site français n'étaient pas toutes des producteurs de matériel pornographique juvénile.

1619172

JOURS RECORDS 03

LA JALOUSIE, ÇA SE SOIGNE.

03 RAV4
279$
par mois/location 48 mois◆
Transport et préparation inclus
Comptant de 3 800 $
Option 0 $ comptant
également disponible à la location
À partir de
24 485 $*

03 HIGHLANDER
399$
par mois/location 48 mois◆
Transport et préparation inclus
Comptant de 5 020 $
Option 0 $ comptant
également disponible à la location
À partir de
36 490 $*

03 4RUNNER
429$
par mois/location 48 mois◆
Transport et préparation inclus
Comptant de 5 468 $
Option 0 $ comptant
également disponible à la location
À partir de
39 100 $*

première mensualité 0$
location 48 mois◆
dépôt de sécurité◆ 0$
ou premier versement 0$
financement à l'achat 60 mois†

ou

financement 1,9%
à l'achat 36 mois††

Sur ces modèles 2003 en stock.

Votre nouvelle Toyota ne part jamais sans un plein réservoir d'essence, l'assistance routière et des tapis protecteurs.

Votre concessionnaire www.toyota.ca

CAMION TOYOTA
un coup de cœur sans fin

TOYOTA SERVICES FINANCIERS PEA 1 000$ de remise**

Programmes de location au détail et de financement à l'achat de Toyota Canada inc. Sur approbation de crédit par Toyota Services Financiers. ◆ Offres de location au détail valables sur les modèles RAV4 2003 (HH20VM AA), Highlander 2003 (HF21AP AA) et 4Runner 2003 (BU14RP AA) neufs en stock. Première mensualité de 0 $ sur tous les modèles RAV4, Highlander et 4Runner 2003 neufs en stock sur des termes de location de 48 mois. Dans l'éventualité qu'un client désire avoir un terme de location moindre que 48 mois, un rabais représentant le coût d'une mensualité basée sur un terme de 48 mois sera accordé. Aussi, offre de 0 $ dépôt de sécurité sur tous les modèles RAV4, Highlander et 4Runner 2003 neufs en stock à la location. Franchise annuelle de 24 000 km. Frais de 10 ¢ (RAV4) et 15 ¢ (Highlander et 4Runner) du kilomètre excédentaire. Immatriculation, assurances et taxes en sus. † L'offre premier versement de 0 $ s'applique au financement à l'achat de tous les modèles RAV4, Highlander et 4Runner 2003 neufs en stock sur des termes de financement de 60 mois. Dans l'éventualité qu'un client désire avoir un terme de financement moindre que 60 mois, un rabais représentant le coût d'un versement basé sur un terme de 60 mois sera accordé. L'immatriculation, les frais de transport, la préparation, l'enregistrement (y compris RDPRM), les frais d'administration, l'assurance et les taxes sont en sus. †† L'offre de financement à l'achat de 1,9 % sur un terme de 36 mois est valable sur tous les modèles RAV4, Highlander et 4Runner 2003 neufs en stock. L'immatriculation, les frais de transport, la préparation, l'enregistrement (y compris RDPRM), les frais d'administration, l'assurance et les taxes sont en sus. * PDSF pour les modèles RAV4 2003 (HH20VM AA), Highlander 2003 (HF21AP AA) et 4Runner 2003 (BU14RP AA) neufs en stock. L'immatriculation, les frais de transport, la préparation, l'enregistrement (y compris RDPRM), les frais d'administration, l'assurance et les taxes sont en sus. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. ** Le rabais aux diplômés (jusqu'à 1 000 $ de remise) peut différer selon le modèle. Photos à titre indicatif seulement. Les offres se terminent le 31 octobre 2003. Détails chez votre concessionnaire Toyota participant.

LE QUÉBEC ET LE CANADA

Des échanges riches

LE SOLEIL, PASTRICE LAROCHE

Pour une troisième année consécutive, le Collectif pour un Québec sans pauvreté a organisé, hier, à l'Assemblée nationale, un déjeuner-rencontre entre des personnes en situation de pauvreté et des parlementaires. Une cinquantaine de députés ont pris part aux échanges. Vivian Labrie (à gauche), du Collectif, note que le travail d'éducation et de sensibilisation qu'elle abat depuis des années porte ses fruits. « On voit très bien que les députés savent ce qui se vit. Ça déplace la question. On passe d'un problème de connaissance à un problème de raison et de conscience. Et là, donc, il faut agir. » Le Collectif pour un Québec sans pauvreté attend avec impatience le plan d'action gouvernemental pour l'application de la loi 112 sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. S.B.

CONSEIL DE LA FÉDÉRATION

Division à Québec, unisson au Canada

Les premiers ministres des provinces débarquent dans la capitale

Mylène Moisan
MMoisan@lesoleil.com

■ Après avoir reçu une volée de bois vert de ses adversaires politiques en Chambre, Jean Charest a trouvé hier soir une oreille beaucoup plus sympathique à son Conseil de la fédération, alors qu'il soupait avec ses homologues des autres provinces.

Une grande partie de la période de questions d'hier a été consacrée au projet que caresse le gouvernement Charest de créer un front commun permanent des provinces. Vivement opposé à l'initiative, le député péquiste Daniel Turp a lancé les hostilités au Salon bleu, accusant le gouvernement de « créer le Conseil de la fédération derrière des portes closes ».

Quelques heures plus tard, les premiers ministres des autres provinces arrivaient au Château Frontenac pour un souper à huis clos, où il allait être question du Conseil en devenir et de la rencontre avec Paul Martin le mois prochain à Regina. Aujourd'hui, des discussions plus formelles auront lieu entre les chefs de gouvernement des provinces et des territoires sur ces deux mêmes sujets.

Manquent à l'appel la Saskatchewan — où a cours une campagne électorale — et Terre-Neuve — où Dany Williams, élu cette semaine, n'est pas encore assermenté. Ce qui empêchera la rencontre d'aboutir sur un texte final.

En point de presse, Gary Doer, premier ministre du Manitoba, a toutefois confié qu'il espérait « traduire le concept en texte, en mots » et soumettre le tout aux absents, lorsque toutes les étapes électorales seront franchies. Même chose pour John Hamm, de la Nouvelle-Écosse, qui veut que les discussions permettent de « mettre de la chair autour de l'os ».

Hormis M. Charest, tous les premiers ministres réunis à Québec ont expliqué aux journalistes dans quelle optique ils entrevoyaient cette rencontre, un peu plus de trois mois après avoir convenu, à Charlottetown, d'aller de l'avant avec le Conseil de la fédération proposé par le Québec. D'un océan à l'autre, les chefs de gouvernement ont affirmé que le nouveau Conseil ouvrait la voie à « un Canada plus fort » et ont salué de nouveau l'arrivée d'un premier ministre québécois qui y croit fermement. « Nous avons trop souvent parlé de nos désaccords. Mais ça vaut la peine de s'asseoir pour regarder ce qui fonctionne. Et nous avons maintenant au Québec un premier ministre qui souhaite ça. Qui veut renforcer le pays », a résumé Gordon Campbell, premier ministre de la Colombie-Britannique.

Si la majorité des provinces souhaitent quece nouveau forum augmente le poids des provinces face à Ottawa, l'Ontario, de son côté, préfère d'abord mettre l'accent sur « le rapprochement entre les provinces et les territoires », a expliqué, hier soir, Dalton McGuinty, qui voit la question du rapport de force comme une seconte étape.

Sur la question de la spécificité du Québec, les premiers ministres ne voient pas en quoi elle diffère des autres. « Toutes les provinces sont uniques, a indiqué Pat Binns, premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard. La mienne est la plus petite, tout comme le Québec a ses particularités. La beauté de ce pays est de reconnaître toutes ces différences. » Une opinion qui est partagée, entre autres, par M. Campbell. Quant à Bernard Lord, du Nouveau-Brunswick, il a insisté sur l'importance de ne « pas tomber dans ce qui est plus haut et plus bas sur la marche. Il faut travailler ensemble », a-t-il noté.

À l'Assemblée nationale, M. Charest avait aussi droit à l'unanimité, cette fois contre lui. Les chefs péquistes et adéquistes ont déboulonné le projet du gouvernement, qualifié d'« inutile et de dangereux » par le premier, de « fédéralisme à genoux » par le second.

« Je veux que le système fédéral fonctionne et que les provinces se parlent. Mais là, on crée une structure. Est-ce que ce sera un lieu décisionnel ou un simple lobby des provinces ? » s'est interrogé Mario Dumont, qui s'est inquiété de l'attitude du premier ministre dans le dossier. « Traditionnellement, le Québec a fui toutes les structures qui tendent à reconnaître une égalité des provinces. Or, tout à coup, le Québec propose la création d'un Conseil où il n'est qu'une province parmi les 10 autres. Le gouvernement Charest baisse la barre », a-t-il tranché.

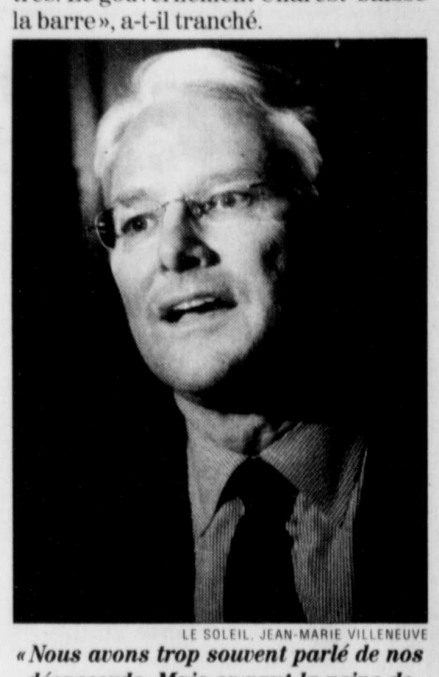

LE SOLEIL, JEAN-MARIE VILLENEUVE

« Nous avons trop souvent parlé de nos désaccords. Mais ça vaut la peine de s'asseoir pour regarder ce qui fonctionne. Et nous avons maintenant au Québec un premier ministre qui souhaite ça. Qui veut renforcer le pays », a résumé Gordon Campbell, premier ministre de la Colombie-Britannique.

FIN DE LA CONSULTATION SUR LES DÉFUSIONS

Rien de vraiment nouveau

Les registres seront ouverts dans un an

Michel Corbeil
MCorbeil@lesoleil.com

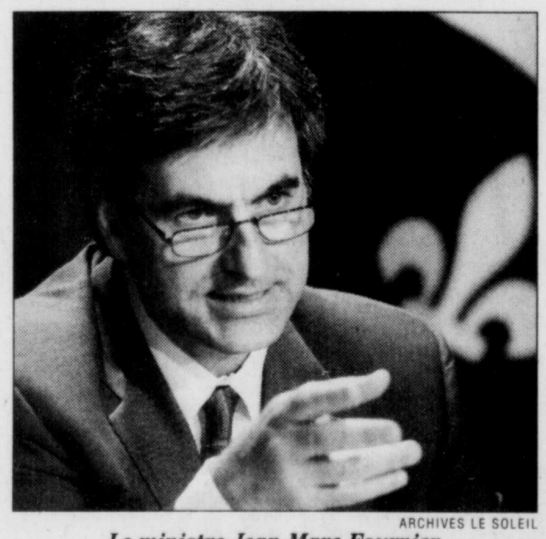

ARCHIVES LE SOLEIL

Le ministre Jean-Marc Fournier

D'ici un an, les études sur les coûts des défusions seront prêtes et les registres des villes seront ouverts aux citoyens qui veulent faire sécession.

Ce sont les seules précisions qui proviennent du gouvernement en conclusion aux audiences qui se sont étirées sur 14 jours au sujet du projet de loi 9 « sur la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités ».

Hier, le ministre des Affaires municipales a balayé du revers de la main la demande de retirer la proposition de législation, demande formulée par l'opposition péquiste. Jean-Marc Fournier a réitéré que la population pourra s'exprimer sur les regroupements qui ont créé, en 2000, notamment les villes élargies de Québec et de Montréal.

La promesse de consulter la population sera tenue, a-t-il dit sans surprise. Les citoyens se prononceront en tenant compte d'études que le gouvernement réalisera. L'entourage de M. Fournier a soumis que le tout se fera « avant un an », mais s'est gardé de mentionner les sujets qui feront l'objet des études.

M. Fournier a répété pour la énième fois que les tenants des défusions ne peuvent rêver de revenir au *statu quo* d'avant les regroupements. En point de presse, il a refusé de s'inquiéter du clivage linguistique qui semble se dessiner sur l'île de Montréal. « On ne peut dire qu'il n'y qu'une question linguistique dans le dossier des fusions. Mais toutes les questions linguistiques doivent être regardées avec attention. »

Le ministre a continué de laisser dans le noir ceux qui veulent savoir quel niveau de participation à un vote il exigera pour accepter le résultat d'un référendum. Il n'a pas précisé la structure pour réunir banlieues et villes-centres, en cas de défusion.

Il n'est pas possible de savoir s'il se rabattra sur une formule où les citoyens auront à voter pour un « super-maire » d'agglomération et pour des « petits maires » de villes défusionnées. Cependant, il redit tout le bien qu'il pense du mémoire de l'ancien secrétaire général du Québec, Louis Bernard, qui suggère de maintenir un pouvoir central relevant de la grande ville, pour s'occuper de services régionaux.

M. Fournier n'a pas défini les services de proximité qui appartiendraient aux maires des villes défusionnées. Son attaché de presse a signalé que les services de policiers et des pompiers sont de ceux qui échapperont aux maires sécessionnistes.

En entrevue au SOLEIL, le 7 octobre, Jean-Marc Fournier a affirmé qu'il réservera un maximum de pouvoirs à la grande agglomération et que les petites villes seront dépossédées du droit de veto qu'elles pouvaient exercer dans les communautés urbaines.

Les réponses aux interrogations viendront avec le dépôt des amendements au projet de loi, d'ici la fin de la session, en décembre. Il est assuré d'y trouver une modification que le ministre a annoncée, la semaine dernière : il n'y aura pas de système de péréquation dans la loi, cette méthode étant perçue comme une incitation à la défusion pour les villes moins riches.

La critique du Parti québécois a jugé qu'il n'est pas impossible que le gouvernement Charest fasse marche arrière. Diane Lemieux a indiqué qu'elle « tend (encore) la perche. Au nom des intérêts supérieurs du Québec, pas au nom des intérêts électoralistes, on n'a pas le droit de mettre à risque les nouvelles villes » qui ont été créées.

Le critique de l'Action démocratique dans le domaine des affaires municipales a rappelé que le parti de Mario Dumont « n'a jamais été d'accord avec la façon employée pour réaliser les fusions. Mais nous avons la ferme conviction, a ajouté Janvier Grondin, qu'il ne faut pas revenir en arrière. Il ne faut pas recréer un nid à chicanes, comme l'a si bien dit le maire de Québec », Jean-Paul L'Allier.

REDÉPLOIEMENT DE L'EFFECTIF DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Les syndicats craignent de passer du « Club MED » à « Loft Story »

Gilbert Leduc
GLeduc@lesoleil.com

En 1994, près de 2000 employés excédentaires des ministères et organismes ont pris le chemin du Carrefour Transit — communément appelé le Club MED (pour Mise en disponibilité) ou, pire encore, le « mouroir » — en attendant de se faire recaser ailleurs dans la fonction publique. Dix ans plus tard, les cadres, les fonctionnaires et les professionnels « victimes » de la réingénierie devront-ils endurer leur *Loft Story* avant de pouvoir retomber sur leurs pattes ?

« Il ne faudrait quand même pas que ces personnes se retrouvent encabanées comme dans *Loft Story* ! » pousse Michel Sawyer, le président du Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ).

En évoquant un redéploiement de l'effectif de la fonction publique une fois le ménage achevé dans les ministères, la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, a fait ressusciter dans la mémoire des salariés de l'administration publique le souvenir des compressions budgétaires imposées par le gouvernement libéral au début des années 90.

Des compressions qui avaient pris la forme d'abolitions de poste. Les travailleurs affectés par l'élimination de milliers de postes devaient être relocalisés ailleurs dans l'appareil gouvernemental. Avant que les syndicats ne forcent le gouvernement à permettre aux employés excédentaires de demeurer dans leur milieu de travail avant d'être recasés, ces derniers devaient séjourner au Club MED pendant des semaines ou des mois. Les « lofteurs » du Club MED ne se gênaient pas pour qualifier de « mouroir » ce lieu où se retrouvaient plein de gens découragés d'avoir été tassés par leur ministère.

Mercredi, à l'occasion d'un colloque organisé par le Comité consultatif de la gestion du personnel au gouvernement du Québec, Monique Jérôme-Forget affirmait que, dans le contexte de la révision des rôles de l'État, des activités allaient être abandonnées et que le personnel affecté à ces activités serait alors appelé à effectuer d'autres tâches.

Les propos de la présidente du Conseil du trésor font craindre le pire aux syndicats, surtout si le passé est garant de l'avenir. « Il faudra que cela se fasse selon les règles de l'art et à l'abri des habituels règlements de compte qui caractérisent ce type de mouvement de personnel », prévient la présidente du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec, Carole Roberge.

« Encore faudra-t-il qu'il y ait suffisamment de postes disponibles pour recevoir tous les fonctionnaires excédentaires une fois que la privatisation et les partenariats avec le privé auront fait leur œuvre », note Michel Sawyer, qui s'est d'abord montré réticent à commenter les propos de M^me^ Jérôme-Forget. « Vous savez, l'inquiétude est grande dans nos rangs, par les temps qui courent, avec toutes les rumeurs sur la réingénierie. Je ne voudrais surtout pas contribuer à accentuer le climat de panique. »

Carole Roberge et Michel Sawyer s'entendent pour dire que le Conseil du trésor devra associer les syndicats à la démarche de redéploiement de l'effectif. Ils déplorent vivement que le gouvernement n'ait pas cherché une seule seconde, depuis le lancement de son projet de réingénierie, à mettre les syndicats dans le coup.

« Si le gouvernement est capable de nous contourner, il va le faire », prétend M. Sawyer. « Nous le mettons en garde contre toute tentative de vouloir court-circuiter les syndicats », renchérit Carole Roberge.

À cet effet, ils apprécient l'ouverture faite par M^me^ Jérôme-Forget, qui a déclaré que les comités sur l'organisation du travail constituaient des tribunes propices « au partage d'informations et à la recherche d'amélioration des services ».

« Il y a des choses sur lesquelles on pourra collaborer. Il n'est pas question, cependant, que le gouvernement utilise ces comités pour tenter de nous faire avaler la pilule des privatisations ou de nous demander de cautionner le démantèlement des services publics », tranche Michel Sawyer.

LE QUÉBEC LE CANADA

Frank McKenna songe à faire le saut au fédéral

Selon des observateurs, l'ex-premier ministre du Nouveau-Brunswick décrocherait un poste à l'Industrie au sein du gouvernement Martin

FREDERICTON (PC) — Après avoir pendant des années dit « non » à la politique fédérale, Frank McKenna est en train de modifier sa réponse, désormais « peut-être ».

L'ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick, aujourd'hui avocat et homme d'affaires, a une fois de plus ouvert la porte aux spéculations quant à son avenir politique, reconnaissant qu'il songeait à faire le saut dans l'arène politique fédérale une fois que Paul Martin aura succédé au premier ministre Jean Chrétien. « Je crois que nous sommes sur le point de vivre quatre des plus belles années de l'histoire de ce pays, a-t-il déclaré en entrevue, hier. Je ne vois pas d'inconvénients à vous dire que même si j'ai pas mal de raisons de ne pas le faire, la perspective d'être de ce programme excitant me fait réfléchir sérieusement. »

Sans s'avérer une confirmation, les propos tenus par M. McKenna n'en constituent pas moins le premier signe évident de ses intentions maintenant que M. Martin est assuré de la victoire au congrès à la direction du Parti libéral du Canada (PLC), le mois prochain.

PC

Frank McKenna

Les observateurs s'attendent à ce que M. McKenna, âgé de 55 ans, se voit confier un rôle de premier plan au sein du cabinet fédéral, probablement à l'Industrie, s'il devait effectivement décider de se joindre à l'équipe libérale.

« Je soupçonne que les pressions exercées sont aussi fortes qu'elles ne l'ont jamais été », a affirmé hier Don Desserud, spécialiste des questions politiques à l'Université du Nouveau-Brunswick. « Nous entendons dire que (Paul) Martin a l'intention de faire le grand ménage au cabinet. Il y a toutes sortes de postes qui seront disponibles. »

PAS DE PRESSIONS

Un haut responsable de l'organisation de M. Martin au Nouveau-Brunswick a confirmé que M. McKenna songeait sérieusement à présenter sa candidature lors des prochaines élections fédérales, qui seront selon toute vraisemblance déclenchées ce printemps. « Je n'irais pas jusqu'à parler de pressions, a toutefois déclaré ce responsable. Il me semble plus juste de parler de cour de tous les instants. »

Frank McKenna a quitté la vie publique en 1997, tenant ainsi une promesse faite à sa famille, à laquelle il avait assuré qu'il ne ferait carrière en politique que pendant 10 ans.

ÉQUITÉ SALARIALE

Moyens de pression des inhalothérapeutes

GILBERT LEDUC
GLeduc@lesoleil.com

La patience des 2500 membres de l'Association professionnelle des inhalothérapeutes du Québec (APIQ) est à bout. Devant le refus du Conseil du trésor à accorder à ses négociateurs le mandat de régler le dossier de l'équité salariale des inhalothérapeutes, ces dernières ont entrepris, au cours des dernières heures, des moyens de pression.

En effet, depuis mercredi dernier, elles portent un chandail noir sur lequel est inscrit : *Les inhalothérapeutes ont vos poumons à cœur, mais elles étouffent.*

Pour la présidente de l'APIQ, Élaine Trottier, l'ampleur des moyens de pression pourrait monter d'un cran si le Conseil du trésor ne reprend pas promptement sa place à la table des négociations pour régler, une fois pour toutes, le dossier de l'équité salariale.

« Ça ne bouge pas parce que le négociateur en chef du gouvernement — Jean-François Munn — nous dit qu'il n'a pas reçu le mandat de régler de la part de la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget », explique Mme Trottier en rappelant que le dossier des inhalothérapeutes était à deux doigts de se régler avant le déclenchement des élections générales au printemps dernier.

Depuis l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement, c'est le néant. L'APIQ n'est pas toute seule dans sa galère. L'intersyndicale formée de la CSN, de la FTQ, de la FIIQ et du SFPQ, les syndicats représentant des professionnels et les juristes de la fonction publique et les technologistes médicaux, attendent impatiemment une reprise des échanges avec le Conseil du trésor.

« Nous attendons, depuis 1989, un règlement de notre dossier et nous en avons assez de faire rire de nous », a déclaré Élaine Trottier, en soulignant que l'APIQ envisageait une gradation des moyens de pression si l'État s'entêtait à continuer de faire la sourde oreille à ses demandes pour une reprise rapide des pourparlers. Elle a toutefois promis que les moyens de pression ne pénaliseront pas les patients.

Les inhalothérapeutes n'en sont pas à leurs premiers gestes de mécontentement. En 2001, elles avaient refusé, pendant plusieurs semaines, de superviser les jeunes stagiaires. Il avait fallu une ordonnance du Conseil des services essentiels pour les forcer à mettre un terme à ce moyen de pression.

L'APIQ représente plus de 90 % des inhalothérapeutes syndiquées, ces techniciennes dont la profession est liée au diagnostic et au traitement des troubles respiratoires.

Les missions d'Équipe Canada seraient annulées par Paul Martin, croit un conseiller de Jean Chrétien

QINSHAN, Chine (PC) — Les missions commerciales d'Équipe Canada sont sur le point d'être annulées de façon « stupide » par Paul Martin, prédit Eddie Goldenberg, principal conseiller du premier ministre Jean Chrétien.

Les séjours à l'étranger de délégations commerciales canadiennes seront éliminés parce que M. Martin, qui succédera selon toute vraisemblance à M. Chrétien, ne souhaite pas perpétuer une pratique associée à ce dernier, a dit croire M. Goldenberg, hier. « Ils vont les annuler parce que nous les avons instaurées, l'a-t-on entendu dire à un responsable du ministère des Affaires étrangères. C'est vraiment stupide. »

Scott Reid, porte-parole de M. Martin, a indiqué que M. Goldenberg « n'est pas impliqué dans notre programme de transition et, de ce fait, il est mal placé pour parler de toute modification que nous pourrions apporter ».

Ironiquement, la disparition éventuelle de ces missions a été évoquée à l'endroit même où elles sont nées : en Chine.

Les déplacements d'Équipe Canada ont constitué une partie clé de la stratégie mise en place par Jean Chrétien dans l'espoir que des investisseurs étrangers s'impliquent auprès d'entreprises canadiennes.

Le premier ministre a mis sur pied la première de ces missions peu après son élection, en 1993. Il a mené des délégations de premiers ministres provinciaux et de gens d'affaires lors de sept séjours dans plus d'une douzaine de pays étrangers.

DROITS DE LA PERSONNE

Par ailleurs, Jean Chrétien a souligné que la Chine a fait des progrès notables en matière de droits de la personne mais qu'elle doit maintenant faire plus pour la liberté d'expression.

M. Chrétien a fait cette déclaration après avoir rencontré brièvement l'ancien président chinois Jiang Zemin. Jean Chrétien s'est souvenu de sa première visite officielle en Chine, il y a près de 10 ans, et a souligné les changements importants effectués depuis ce temps, en plus de faire mention de la croissance rapide qu'a connue ce pays asiatique au cours des dernières années.

Le premier ministre canadien a de plus mentionné qu'il est aujourd'hui en mesure de se prononcer ouvertement sur la situation des droits de la personne en Chine, une chose qui aurait été impensable il y a 10 ans. « À l'époque, on ne pouvait même pas prononcer les mots *droits de la personne* », dit Jean Chrétien.

« Mais les choses ont changé au point où j'ai même tenu un discours sur les droits de la personne dans une université de Pékin. Si vous m'aviez dit une telle chose il y a 10 ans, j'en aurais été surpris. »

Rock regrette son séjour sans frais au chalet des Irving

■ OTTAWA — Après 13 jours de pressions et de questions de l'opposition et des médias, le ministre de l'Industrie, Allan Rock, a finalement demandé pardon d'avoir accepté en cadeau un voyage d'une des familles les plus fortunées du pays. « C'était une erreur d'accepter ce voyage », a admis le ministre à la Chambre des communes, s'excusant auprès des Canadiens et des députés pour le geste posé à l'été 2001. La famille du ministre qui, à l'époque, était ministre de la Santé, avait été transportée dans l'avion privé des Irving et avait séjourné au luxueux chalet de pêche de cette famille du Nouveau-Brunswick. (PC)

1619435

OFFRE DÉBUTANT LE 27 OCTOBRE 2003.
*Prix de détail suggéré et taxes en sus. Offert aux nouveaux abonnés résidentiels seulement. Certaines conditions s'appliquent. Offert chez les détaillants participants. Sujet à un engagement de 24 mois à un forfait d'une valeur min. de 37,99 $/mois. Des frais réseau de 2,99$ avant taxes s'appliquent. Autres détails en magasin ou au www.bell.ca/satellite. †L'installation incluse ne s'applique pas aux résidents de condominiums, d'appartements ou d'autres immeubles à logements multiples ni à la clientèle commerciale. Pour les détails, visitez www.bell.ca/installationincluse. ExpressVu est une marque de commerce de Bell ExpressVu, société en commandite.

Presque tous les meubles* sont en SOLDE

Magasins Sears

Tous les magasins ne vendent pas de meubles. Pour plus de détails, voyez la liste ci-dessous.

Alma - ensembles matelas-sommier
Carrefour Alma (418) 662-2222

Chicoutimi ensembles matelas-sommier
Place du Saguenay (418) 549-8240

Drummondville ensembles matelas-sommier
Les Promenades de Drummondville (819) 478-1381

Hull - ensembles matelas-sommier
Les Galeries de Hull (819) 770-6300

Lévis ensembles matelas-sommier
Les Galeries Chagnon (418) 833-4711

Ottawa - meubles et ensembles matelas-sommier
Centre commercial Carlingwood (613) 729-2561
Centre commercial St. Laurent (613) 746-4311
Ottawa East Home Store
Autoroute 417 et rue Innes 1-800-664-1888
Ottawa-Pinecrest Home Store
Autoroute 417 et rue Pinecrest (613) 820-5551

Québec - meubles et ensembles matelas-sommier
Magasin de meubles et d'électroménagers de Québec
Boulevard de la Capitale et autoroute 40
(418) 260-9084

Québec - ensembles matelas-sommier
Les Galeries de la Capitale (418) 624-7311
Place Fleur de Lys (418) 529-9861
Place Laurier (418) 658-2121

Sherbrooke - meubles et ensembles matelas-sommier
Magasin de meubles et d'électroménagers de Sherbrooke Autoroute 410 et boulevard de Portland
(819) 564-3010

Trois-Rivières - meubles et ensembles matelas-sommier
Magasin de meubles et d'électroménagers de Trois-Rivières Autoroute 40 et boulevard des Recollets
(819) 379-0992

Victoriaville - ensembles matelas-sommier
Le Grande Place des Bois Francs (819) 357-4000

ENSEMBLES NON ASSORTIS

Ensembles matelas-sommier SEARS-O-PEDIC^MD, Sealy^MD et Simmons^MD au choix

À partir de
399,99 1 place

0% d'intérêt jusqu'en octobre 2005 pour tous les meubles* et ensembles matelas-sommier**

avec la carte Sears

visitez le site www.sears.ca

**Payez en 24 mensualités égales, sans intérêt, jusqu'en octobre 2005. Avec la carte Sears seulement, sur approbation de votre crédit. Achat minimum: 200 $. Tous les frais et taxes applicables sont payables au moment de l'achat. Des frais de crédit s'ajouteront au solde de votre compte pour toute portion impayée d'un montant porté sur votre compte Sears, à compter du mois suivant. À l'exclusion des articles de nos magasins de liquidation. Renseignez-vous. Les formules de paiement et modalités peuvent être modifiées ou supprimées sans préavis. Renseignez-vous au sujet d'autres facilités de paiement.
*R/01 Meubles; à l'exclusion des meubles pour bébés des magasins Sears des centres commerciaux

Prix en vigueur jusqu'au samedi 25 octobre 2003, dans la limite des stocks

SEARS

QUALITÉ, BONS PRIX, SERVICE, FIABILITÉ

NE104F103 © 2003. Sears Canada Inc.

LE MONDE

PROGRAMME NUCLÉAIRE

Téhéran s'incline devant l'ONU

MICHAEL ADLER
Agence France-presse

■ VIENNE — L'Iran a remis hier à l'Agence internationale de l'Énergie atomique (AIEA) un rapport sur son programme d'activités nucléaires afin de prouver sa nature purement civile, une semaine avant l'expiration de l'ultimatum fixé par l'agence onusienne.

L'Iran avait jusqu'au 31 octobre pour remettre un rapport

« L'ambassadeur d'Iran auprès de l'AIEA, Ali Akbar Salehi, m'a remis ce rapport qui concerne toutes les activités nucléaires menées par l'Iran dans le passé », a déclaré le directeur de l'AIEA, Mohamed El-Baradei, sans faire état du contenu.

Il s'agit d'un « vaste ensemble de documents » et l'AIEA doit « immédiatement commencer ses activités de vérification et reconstruire l'historique entier » du programme nucléaire iranien, a-t-il ajouté.

Le rapport, épais de 3,5 cm selon certaines sources, « dévoile complètement toutes nos activités pacifiques passées dans le domaine nucléaire », a affirmé M. Salehi, arrivé dans la nuit de Téhéran.

En septembre, l'AIEA avait donné à l'Iran jusqu'au 31 octobre pour prouver qu'il ne mettait pas au point l'arme atomique, faute de quoi il s'exposerait à une saisine du Conseil de sécurité de l'ONU et à d'éventuelles sanctions internationales.

« J'espère que nous parviendrons à la conclusion que nous savons tout des activités nucléaires » iraniennes, a déclaré le directeur de l'AIEA, qui s'était rendu à Téhéran la semaine dernière pour exhorter le régime islamique à coopérer.

« L'Iran a respecté ses promesses », a relevé l'ambassadeur d'Iran, estimant qu'il y avait eu confusion sur le programme nucléaire iranien parce que son pays « devait mener certaines de ses activités très discrètement, en raison des sanctions qui ont frappé l'Iran depuis 20 ans ».

Selon lui, la visite — sans précédent — des ministres des Affaires étrangères allemand, français et britannique mardi à Téhéran, qui a débloqué la situation, montre que « l'Iran et l'Europe ont intégré l'axe de la sagesse ». Le président américain George W. Bush avait classé l'Iran sur un « axe du mal ».

Cette coopération, a ajouté M. Salehi, montre que l'on « peut résoudre par le dialogue des problèmes au niveau international, plutôt qu'en les laissant déraper jusqu'à devenir des crises internationales ».

PRESSION INTERNATIONALE

Cédant à la pression, l'Iran s'est engagé pour la première fois à ouvrir ses portes à des inspecteurs étrangers et à placer ses activités nucléaires sous strict contrôle international. Il a aussi accepté de suspendre tout enrichissement d'uranium, tout en se réservant le droit de reprendre cette activité ultérieurement.

M. El-Baradei a souligné que l'AIEA attendait « une lettre » de l'Iran « dans les prochains jours » attestant que le régime allait signer le protocole additionnel au Traité de non-prolifération (TNP) qui autorise des inspections de sites quasiment sans préavis.

L'AIEA, a-t-il relevé, espère disposer du nécessaire pour vérifier que les traces d'uranium hautement enrichi détectées sur deux sites iraniens sont bien, comme l'affirme Téhéran, le résultat d'une contamination par des équipements importés, et non les traces d'une production d'uranium susceptible de servir à la fabrication d'armes nucléaires.

« Nous devons connaître l'origine des équipements et matériels » prétendument contaminants, a déclaré M. El-Baradei. L'AIEA a notamment demandé à Téhéran de remettre les preuves de ses achats, en indiquant leur provenance.

Le ministre israélien des Affaires étrangères Sylvan Shalom a martelé mercredi que l'Iran cherchait à produire des « armes nucléaires » contre Israël et enjoint l'AIEA d'inspecter le pays. Les États-Unis affirment que Téhéran tente de se doter de l'arme atomique.

L'AIEA souhaite, selon des diplomates, inspecter de nombreux sites iraniens, dont certains sites sensibles sous le contrôle des Gardes révolutionnaires, fer de lance du régime.

RECONSTRUCTION DE L'IRAK

Kofi Annan se fait pressant

MADRID (d'après AFP) — Le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, a appelé hier une conférence internationale de pays donateurs à participer activement à la « reconstruction » de l'Irak, sans attendre le remplacement de l'administration provisoire américaine par un gouvernement souverain.

Plusieurs participants à la conférence, qui se tient hier et aujourd'hui à Madrid avec la participation d'une soixantaine de pays et d'une vingtaine d'organisations internationales, ont cependant relevé que l'absence de sécurité en Irak compliquerait la relance de son économie.

Deux attaques ont visé les troupes américaines en Irak hier, dont l'une a fait un mort. Selon le plus haut gradé de l'armée américaine en Irak, le général Ricardo Sanchez, la moyenne quotidienne des attaques se situe habituellement autour de 20 à 25, mais récemment il y a eu un pic de 35.

« Nous attendons tous l'établissement le plus tôt possible d'un gouvernement irakien souverain mais le début de la reconstruction ne peut pas attendre jusque-là », a lancé M. Annan en appelant les pays donateurs « à donner et à donner généreusement ».

Certains pays opposés à la guerre en Irak, dont la France, ont refusé de faire des contributions autres que multilatérales tant que ne sera pas rétablie la souveraineté irakienne.

« Nous avons besoin d'une injection d'argent frais, immédiate et directe, pour déclencher la relance de l'économie », a déclaré un représentant du conseil provisoire de gouvernement irakien, Mowaffak al-Rubaie.

BESOINS IRAKIENS

Les besoins de l'Irak, ruiné par plusieurs guerres, 20 ans de dictature et 13 ans de sanctions internationales, ont été évalués à 36 milliards de dollars sur 2004-2007 par la Banque mondiale et l'ONU. S'y ajoutent 19,44 milliards de dollars nécessaires notamment pour la sécurité et l'industrie pétrolière, selon l'Autorité provisoire de la Coalition (APC), mise en place par les États-Unis.

La conférence de Madrid doit créer aujourd'hui un fonds multinational qui gérera les contributions des donateurs, sous la direction de la Banque mondiale et de l'ONU.

Les plus fervents appuis des États-Unis dans la guerre d'Irak, le Japon, la Grande-Bretagne et l'Espagne, devraient en être les principaux contributeurs, à hauteur de cinq milliards de dollars, 910 millions et 300 millions respectivement.

Les É.-U. entendent réserver leurs 20 milliards $ de contributions à un Fonds dont ils ont le contrôle.

Une ONG britannique, Christian Aid, a affirmé hier que quatre milliards de dollars de ce fonds, notamment alimenté par les revenus du pétrole irakien, ont « disparu dans des comptes bancaires opaques gérés par l'APC », ce qui a été démenti par l'administrateur civil américain Paul Bremer.

Plusieurs intervenants à un forum du secteur privé auquel ont participé 332 multinationales et entreprises de 47 pays ont souligné qu'avant d'identifier d'éventuels projets, la priorité est le rétablissement de l'ordre.

Arnie rencontre Gray Davis

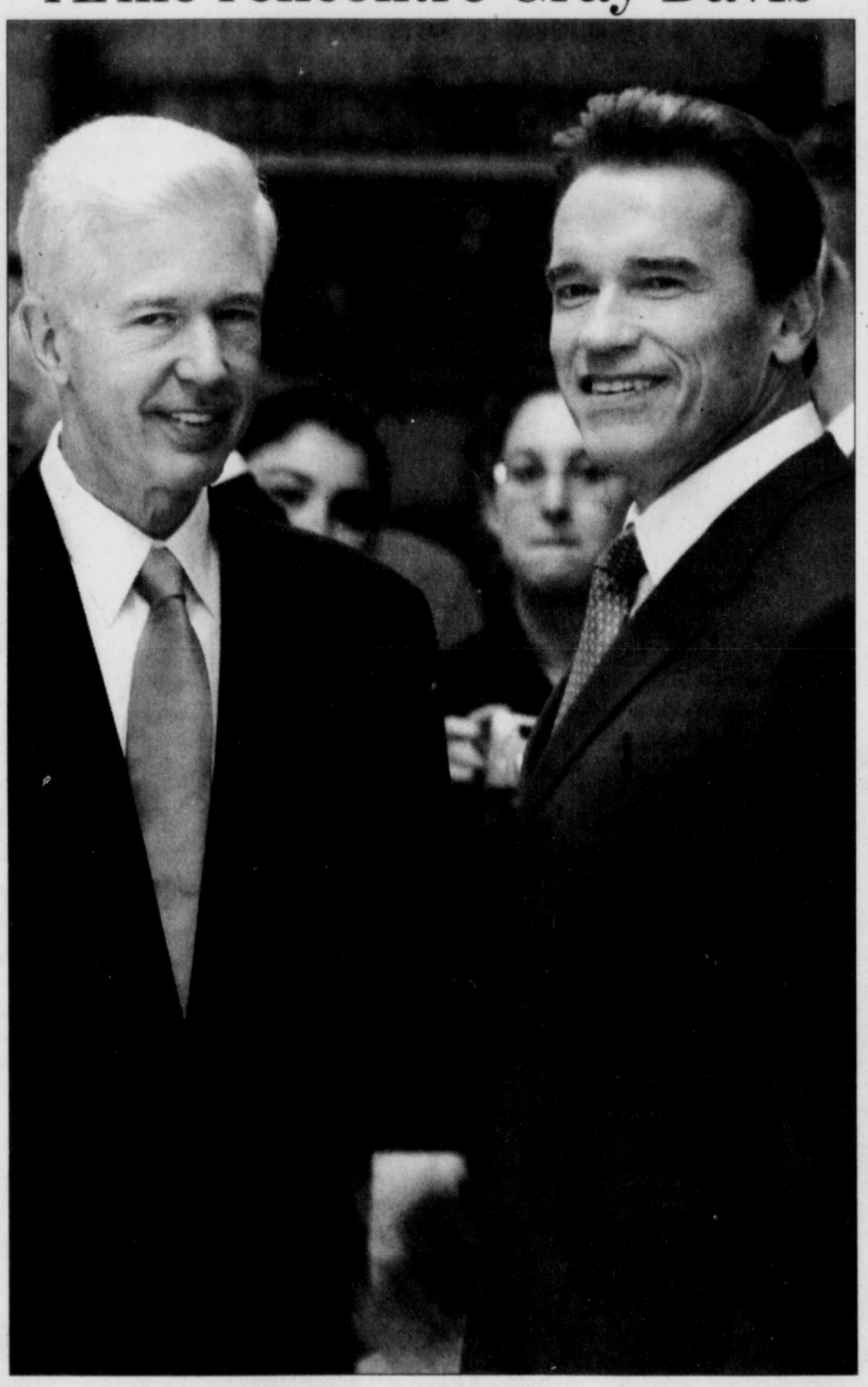

REUTERS

Le gouverneur élu de Californie Arnold Schwarzenegger a eu hier à Sacramento, capitale de l'État, un entretien avec son prédécesseur Gray Davis pour que celui-ci lui « montre les ficelles » du poste, a-t-il expliqué aux journalistes. « Il y a beaucoup de choses à apprendre quand on prend ces fonctions », a-t-il dit en arrivant pour cet entretien d'une heure et demie, déjà certain que son prédécesseur démocrate lui « montrerait les ficelles » et lui apprendrait « les choses de l'intérieur ». La cérémonie de passation des pouvoirs doit se dérouler le 17 novembre. « Je vais avoir besoin de l'aide de (l'ancien) gouverneur à l'avenir », a ajouté l'acteur républicain, se disant une nouvelle fois prêt à travailler aussi bien avec les républicains qu'avec les démocrates de l'État.

Israël relance la colonisation

JÉRUSALEM (d'après AFP et AP) — Le premier ministre israélien, Ariel Sharon, a relancé hier la colonisation dans les territoires palestiniens, tout en poursuivant son offensive contre l'Initiative de Genève, un plan non officiel de paix entre Israël et les Palestiniens.

Le ministère israélien des Infrastructures a publié des appels d'offres pour la construction de 143 logements dans l'implantation de Karnei Shomron et 180 autres dans celle de Givat Zeev, en Cisjordanie.

« Cette décision montre de nouveau que le gouvernement israélien a opté pour la route de la colonisation plutôt que pour la voie de la paix et des négociations », a déclaré à l'AFP le principal négociateur palestinien Saëb Erakat.

« Cela montre qu'il (Sharon) refuse non seulement d'appliquer la Feuille de route, mais cherche à l'enterrer définitivement », a-t-il ajouté.

Selon la Feuille de route, dernier plan international de paix élaboré sous l'égide des États-Unis, de la Russie, de l'Union européenne et de l'ONU, le gouvernement israélien est tenu de geler ses activités de colonisation dans les territoires palestiniens.

M. Sharon a fustigé l'Initiative de Genève, la jugeant « plus dangereuse » que les accords d'Oslo sur l'autonomie palestinienne signés en 1993 par le premier ministre israélien Yitzhak Rabin et le dirigeant palestinien Yasser Arafat.

Il y a un an, M. Sharon avait qualifié les accords d'Oslo de « morts ».

Des personnalités signataires de l'Initiative de Genève, dirigées par l'ex-président du Parlement israélien Avraham Burg (travailliste) et le député Haïm Horon du parti Meretz (gauche), ont rencontré le président israélien Moshé Katzav.

Leur projet a aussi obtenu le soutien du chef de la diplomatie française Dominique de Villepin, qui a reçu mercredi à Paris ses deux principaux promoteurs, l'ex-ministre israélien de la Justice Yossi Beilin et l'ex-ministre palestinien de l'Information Yasser Abed Rabbo.

Mis au point le 12 octobre en Jordanie, ce document doit, en principe, être signé en novembre à Genève. En vertu de ce texte non officiel, les Palestiniens renoncent au droit au retour en Israël des réfugiés palestiniens et mettent définitivement fin au conflit. Le document engage Israël à un partage de la souveraineté sur la Vieille Ville de Jérusalem et à restituer aux Palestiniens 97,5 % de la Cisjordanie. Le mont du Temple (site le plus sacré du judaïsme), sur lequel se trouve l'esplanade des Mosquées (lieu saint de l'islam) à Jérusalem-Est, passerait sous souveraineté palestinienne.

Sur le terrain, en Cisjordanie, les corps de deux Palestiniens soupçonnés d'avoir « collaboré » avec Israël ont été retrouvés hier criblés de balles dans une rue du camp de réfugiés de Tulkarem. Ils avaient été enlevés la semaine précédente par les Brigades des martyrs d'Al-Aqsa, un groupe armé lié au mouvement Fatah de M. Arafat.

Un activiste du mouvement islamiste Hamas, Raëd Haled, 23 ans, a succombé hier à ses blessures infligées la veille dans l'explosion de sa voiture à Naplouse. Deux autres passagers ont été blessés par l'explosion. Selon des témoins, ils transportaient des armes et des engins explosifs, et une des bombes aurait explosé accidentellement.

Concorde retiré de la flotte de British Airways

LONDRES (AFP) — Le Concorde transporte aujourd'hui ses derniers passagers, pour une cérémonie d'adieu de British Airways au seul supersonique de l'aéronautique civile, idolâtré depuis près de 30 ans pour son esthétisme et ses performances inégalées.

La compagnie aérienne britannique cesse l'exploitation commerciale du Concorde, cinq mois après Air France, seule autre compagnie à avoir fait voler cet appareil exceptionnel.

Trois Concorde de British Airways atterriront quasiment simultanément vers 16h à l'aéroport londonien d'Heathrow, d'où ils assuraient depuis 1976 une liaison régulière vers New York en trois heures et demie, à deux fois la vitesse du son.

Les trois appareils s'aligneront ensuite sur le tarmac, où des centaines de fans pourront les admirer.

Développé sur fonds publics, Concorde a pourtant été un échec commercial pour la France et la Grande-Bretagne, qui n'ont jamais réussi à vendre un seul appareil à d'autres pays depuis son premier vol au printemps 1969.

C'est la catastrophe de Gonesse, en France, qui a marqué le début de la fin en 2000, lorsqu'un appareil d'Air France s'est écrasé, faisant 113 morts.

Le supersonique fut cloué au sol pendant plus d'un an. Le ralentissement économique mondial et la crise du transport aérien due aux attentats du 11 septembre 2001 avaient réduit la clientèle du Concorde, alors que les coûts de maintenance explosaient.

Concorde était devenu un luxe que British Airways et Air France ne pouvaient plus se permettre : le 10 avril, les deux compagnies annonçaient le retrait du supersonique.

Cardinaux furieux

■ CITÉ DU VATICAN — Les cardinaux octogénaires de l'Église catholique, sans droit de vote au conclave pour l'élection d'un pape, se sont révoltés et réclament la restitution de ce droit, affirme hier le quotidien *La Repubblica*. « Nous sommes des demi-cardinaux », a dit l'un d'eux au journal. Selon *La Repubblica*, les 59 cardinaux octogénaires auraient envoyé une lettre à Jean-Paul II lui demandant de rétablir ce droit, supprimé en 1970 par Paul VI. Actuellement, le collège électoral compte 135 cardinaux de moins de 80 ans. 59 cardinaux ont dépassé cet âge et ne peuvent pas voter lors d'un conclave. Ce malaise existe chez tous les cardinaux de plus de 80 ans. « C'est inconcevable. « Un cardinal est ce qu'il est d'abord parce qu'il élit un pape », ajoute un autre prince de l'Église. Le cardinal Giovanni Cheli, 85 ans, reconnaît ouvertement « qu'en effet, on se sent un peu lésés », mais ajoute : « Personnellement, je n'en fais pas un drame. » (AFP)

ÉTATS-UNIS

300 « illégaux » arrêtés dans 60 Wal-Mart

WASHINGTON (AP) — Les autorités fédérales américaines ont arrêté hier plus de 300 travailleurs illégaux dans 60 magasins Wal-Mart aux États-Unis, en plus d'effectuer une perquisition dans les bureaux de l'entreprise à Bentonville, en Arkansas.

Sur la base d'enregistrements de conversations tenues par des dirigeants de Wal-Mart, les autorités ont conclu que « plusieurs infractions liées à la loi sur l'immigration ont été commises, en connaissance de cause, par les gestionnaires de Wal-Mart ».

Les travailleurs arrêtés sont des employés affectés au nettoyage des magasins embauchés par l'entremise de sous-traitants. Les arrestations ont eu lieu dans des magasins Wal-Mart de 21 États américains, hier matin, au terme du quart de travail de nuit des travailleurs qui se trouvaient illégalement aux É.-U., selon un porte-parole du gouvernement.

Wal-Mart est la plus importante chaîne de commerces de détail au monde, avec des ventes de 244,5 milliards $US en 2002. La porte-parole Mona Williams affirme que la direction de l'entreprise a été mise au courant des opérations policières lorsque les gérants des magasins se sont mis à téléphoner au siège social situé à Bentonville, en Arkansas, hier matin.

Les arrestations découlent d'une enquête amorcée en 1998. En plus de Wal-Mart, l'enquête des autorités a ciblé les activités de sous-traitants spécialisés dans l'entretien.

Les travailleurs arrêtés qui n'avaient pas d'antécédents criminels ont pu recouvrer leur liberté.

L'EST ET LA CÔTE-NORD

Première bordée dans l'Est

COLLABORATION SPÉCIALE HENRI MICHAUD

Comme bien d'autres résidants de l'est de la province, Jennifer Gravel a eu un avant-goût de l'hiver, hier, alors que le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie- tout comme le Saguenay-Lac-Saint-Jean, recevaient leur première bordée de neige. Chaussée glissante et visibilité réduite ont même causé des désagréments aux automobilistes, en plus de provoquer plusieurs sorties de route. Les conditions routières seraient également à l'origine d'un accident qui a fait trois blessés mineurs, hier, sur la route 232, au sud de Sainte-Blandine. Environnement Canada a émis des avertissements de neige abondante pour la Vallée de la Matapédia, le Parc de la Gaspésie et Murdochville. Ces secteurs devaient recevoir une quinzaine de centimètres de neige durant la nuit dernière et ce matin. H.M.

« LA RÉALISATRICE ET SES BERNACHES »

Voyage de la poésie au théâtre

Francine Guimond mettra en scène l'œuvre de son compagnon Jeannoël Chouinard

NAOMIE BRIAND
Collaboration spéciale

■ ANSE-AU-GRIFFON — Il suffisait d'un voyage à l'autre bout du Canada pour redonner le goût de l'écriture à Jeannoël Chouinard. Il publiera cet automne un premier recueil de poésie aux éditions VLB, *La Réalisatrice et ses bernaches*.

« J'écris à peu près tout le temps depuis au moins le secondaire, et surtout pendant les cours de mathématiques », lance en riant l'auteur, aujourd'hui professeur de français à l'école secondaire CE Pouliot de Gaspé. « Depuis sept ou huit ans, cependant, j'ai laissé l'écriture de côté. »

Jeannoël et sa compagne, Francine Guimont, ont effectué un voyage de deux mois dans l'Ouest canadien à l'été 1999. Partis en voiture, ils ont roulé les 20 000 kilomètres qui séparent Gaspé de Inuvik, un village des Territoires du Nord-Ouest. Un périple qui a donné le goût à Jeannoël de reprendre la plume. Entre octobre de la même année et juin 2000, l'écrivain a pondu 35 textes racontant son voyage de manière poétique. Et c'est sur les pressions de Francine que le recueil a été soumis à quelques maisons d'édition.

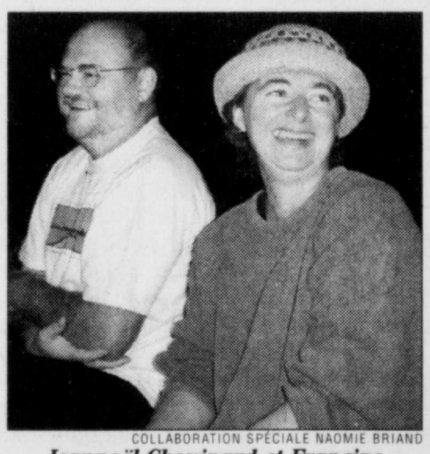

COLLABORATION SPÉCIALE NAOMIE BRIAND

Jeannoël Chouinard et Francine Guimond

Mais Francine Guimont, directrice artistique du théâtre de l'HippoGriffe, n'avait pas dit son dernier mot. Toujours à l'affût de projets qui sortent de l'ordinaire, elle a décidé de mettre en scène l'œuvre de son conjoint, sous le thème de la solitude du voyageur. « Être un homme, j'aurais aimé écrire des poèmes comme ça. Et pour ma présentation, je voulais un cœur, un cœur d'homme. Mais je dois l'avouer, c'est difficile de rendre de la poésie théâtrale. »

Difficile aussi pour un auteur de voir ses textes joués par d'autres. « La première demi-heure (en regardant les lecteurs choisis) je me suis dit : mais ils n'ont rien compris ! Mais je suis finalement très heureux de voir que la lecture qui en est faite est très différente de ce que j'avais imaginé en écrivant », raconte Jeannoël Chouinard.

La Réalisatrice et ses bernaches a été présentée devant une quarantaine de personnes à l'Anse-au-Griffon, et l'expérience a été très appréciée. Les gens de Matane auront l'occasion de découvrir le couple Chouinard-Guimont le 25 octobre, alors que la performance sera aussi présentée à Carleton et à Montréal dans les prochains mois.

MENACES CONTRE JEAN CHAREST

Gauthier purgera neuf mois dans la collectivité

NAOMIE BRIAND
Collaboration spéciale

■ PERCÉ — Yves Gauthier, 28 ans, de Saint-Ulric, près de Matane, purgera une peine de neuf mois dans la collectivité pour avoir proféré des menaces de mort et de lésions corporelles par courrier électronique à l'endroit du premier ministre Jean Charest.

Le juge Sarto Cloutier s'est rangé derrière la proposition conjointe de la défense et la Couronne : neuf mois avec sursis, en plus d'une interdiction de prendre contact de quelque façon que ce soit avec Jean Charest ou toute personne travaillant à son cabinet. « Il est incontestable que les élus, quelle que soit la juridiction où ils œuvrent, ont le droit d'exercer leurs fonctions sans craindre pour leur sécurité ou celle de leurs proches », a commenté le juge Cloutier.

Yves Gauthier

Yves Gauthier avait enregistré en septembre un plaidoyer de culpabilité. À la fin de ses neuf mois en collectivité, Gauthier devra également se soumettre à deux années de probation. Selon le rapport présentenciel déposé devant la cour, Yves Gauthier aurait des problèmes de consommation d'alcool, et était connu de la justice depuis 1995 pour des accusations relatives à ce problème.

Dans un courrier électronique transmis au premier ministre le 18 septembre, on pouvait lire : « J'ai le regret de vous dire que la fête est terminée. Je vais devoir vous supprimer au prix de la démocratie. La désyndicalisation fait de vous le plus grand terroriste de la planète. La mort est au rendez-vous, faites attention, vous êtes sur la liste. » Yves Gauthier avait été arrêté le 23 septembre dans sa chambre d'hôtel de Chandler, après que la SQ ait retracé l'ordinateur ayant envoyé le message au bureau du premier ministre.

FUSION RIVIÈRE-DU-LOUP—CACOUNA

Aux urnes !

18 446 contribuables iront voter le 7 décembre

MARC LAROUCHE
Collaboration spéciale

RIVIÈRE-DU-LOUP — Les 674 citoyens de Cacouna-paroisse et les 17 772 de Rivière-du-Loup iront aux urnes le 7 décembre. Ils se prononceront sur le regroupement entre les deux municipalités. Le ministre des Affaires municipales, M. Jean-Marc Fournier, a donné son aval à la poursuite de l'exercice de regroupement à deux, tout en reléguant aux oubliettes une union à cinq, comme le voulait initialement Rivière-du-Loup.

« Il y aura deux référendums, autant de présidents d'élection et de structures. Chacun gère ses propres dépenses mais tous auront à se prononcer sur la même question », dit le maire de Rivière-du-Loup, M. Jean D'Amour, ajoutant qu'il n'entend pas faire de propagande du côté de Cacouna-paroisse. « Nous avons convenu de faire sortir le vote ici. Je suis convaincu que les gens de Rivière-du-Loup sont en faveur. Mais ils devront le démontrer en allant voter. »

M. D'Amour est conscient que ce dossier est émotif, surtout qu'il est question d'identité. « Le sentiment d'appartenance est très fort. Moi-même, je suis né à Saint-Patrice, municipalité qui s'est regroupée avec nous en 1998. Nous sommes ouverts à toute suggestion des citoyens, afin qu'il puissent conserver cette appartenance », dit-il.

L'identité fait partie des quatre éléments retenus, au même titre que les finances, l'eau potable (qui pourra desservir le parc industriel de Cacouna) et le développement économique. Il est même question d'amener la voie ferrée jusqu'au port de mer. Le libellé exact de la question sera bientôt connu.

Rivière-du-Loup tire bien son épingle du jeu au chapitre du développement économique. Depuis le début de l'année, 26 millions $ ont été investis dans divers projets, comparativement à 29 millions $ au total pour 2002, incluant l'usine de Du Breton. Trente-huit unités de logement unifamiliales ont été construites, une hausse de 31 %. Le nombre de duplex construits a doublé, s'établissant maintenant à 16. Un total de 84 immeubles de type multifamilial ont été érigés. « En novembre 2002, le taux de vacance des logements était à 1,6 %. En fait, nous faisons du rattrapage ». Au total, 996 permis ont été distribués. Une augmentation de 10 %. Et ça continue.

Actuellement, l'aéroport est fermé à tout trafic aérien jusqu'au 17 novembre, pour permettre la réalisation de travaux de 1 million $ visant la réfection de la piste. Plusieurs organismes socio-économiques travaillent à l'élaboration d'une stratégie « beaucoup plus vaste qu'une liaison quotidienne. »

D'autre part, le ministère de l'Environnement se retire du dossier de l'alimentation en eau potable. Selon l'administration municipale, l'instance gouvernementale a conclu que « Rivière-du-Loup assurait une gestion rigoureuse, responsable et rationnelle de la ressource puisée à Saint-Modeste. » La trentaine de piézomètres installés sur le territoire avoisinant le puits d'alimentation en eau continuent de servir de témoins. Le comité de vigilance demeure en place, de même que le programme de suivi des puits privés. Le maire D'Amour conclut en espérant que Rivière-du-Loup se dote bientôt d'une politique de gestion de l'eau.

1619616
10e SAISON
ELVIS STORY
ÉTÉ 2004
EN VENTE
DANS 3 JOURS

1601866
Pour faire sa place
Salon Éducation Emploi
23au26octobre200310hà17hCentredefoiresdeQuébec[ExpoCité]
Présentateur
Québec
Information sur le marché du travail imt en ligne
Partenaires médias
énergie 98.9 CITF 107,5 FM LE SOLEIL TVA
Information : (418) 659-3212
www.SalonEducationEmploi.com

1615894
LA PROMO MANTEAUX LALIBERTÉ
Toujours, encore !!!
20 % et plus
de rabais sur une vaste sélection de manteaux pour hommes et dames en magasin.
* Photo à titre indicatif. Marchandise en magasin seulement. Ne peut être jumelé à aucune autre promotion.
laliberté depuis 1867
STATIONNEMENT 1 HEURE DE STATIONNEMENT GRATUIT (ACHAT REQUIS)
- CINÉPLEX ODÉON - BIBLIOTHÈQUE GABRIELLE-ROY
- PLACE JEAN LESAGE - PLACE CARTIER - PARCOMÈTRE (1 HEURE)
HEURES D'AFFAIRES: LUNDI AU MERCREDI 9H30 À 17H30
JEUDI ET VENDREDI 9H30 À 21H
SAMEDI 9H30 À 17H DIMANCHE 12H À 17H
595, Saint-Joseph Est, Québec G1K 7L8
(418) 525-4841 info@laliberte.qb.com

ÉDITORIAL

Président et Éditeur ALAIN DUBUC
Rédacteur en chef YVES BELLEFLEUR
Directeur de l'éditorial JEAN-MARC SALVET
Directeur de l'information FRANÇOIS BOURQUE

Le retour des grands chantiers

Hydro-Québec ouvre les vannes. Après des années de gel des tarifs et de « surplace » au chapitre des grands barrages, la société d'État annonce des investissements annuels de l'ordre de 3,5 milliards $ d'ici 2020. Le plan stratégique 2004-2008, présenté hier par le président André Caillé, annonce des années prospères pour les travailleurs de la construction et nos grandes firmes d'ingénierie et d'architecture. Mais il suppose aussi la fin du gel des tarifs, et une volonté politique plus marquée pour accélérer la construction de nouveaux barrages.

Le dépôt de ce plan stratégique suit de près la publication d'un sondage d'opinions suggérant que les Québécois troqueraient volontiers la baisse d'impôts promise par les libéraux, en retour du maintien du gel des tarifs d'électricité. Voilà le genre d'équation qu'il faudra éviter. Le rôle d'Hydro-Québec dans le développement économique du Québec est d'une telle importance qu'il serait irresponsable de l'associer au dossier plus politique du fardeau fiscal des Québécois. Ça n'a tout simplement « pas rapport ».

Gilbert Lavoie

GLavoie@lesoleil.com

La contribution de cette société d'État aux finances publiques du Québec est majeure. Le budget de novembre 2001 de Pauline Marois lui demandait des revenus de 1 milliard $. En mars 2003, M^me^ Marois ajoutait 500 millions $ à cette commande. Et en juin dernier, le ministre Yves Séguin y allait d'un autre 600 millions $. En l'espace de 18 mois, nos ministres des Finances ont doublé leurs attentes de revenus de la part d'Hydro-Québec. Il n'en fallait pas davantage pour convaincre les critiques que le gouvernement Charest se prépare à faire payer ses baisses d'impôts par les consommateurs d'électricité. Hydro-Québec a donné du poids à cette critique en demandant maladroitement une hausse-surprise de ses tarifs pour le mois d'octobre, soit six mois avant la fin du gel prévue pour le mois de mai. Mais le véritable débat que devront avoir nos députés est de tout autre nature.

Pendant des décennies, les Québécois ont vu, dans le mandat d'Hydro-Québec, une simple obligation de nous fournir de l'électricité à moindre coût. L'abandon du projet de Grande-Baleine, en 1994, a été accompagné d'un discours qui prédisait une faible croissance de la demande et qui misait sur de nouvelles mesures d'économie d'énergie. Les installations d'alors devaient nous suffire jusqu'en 2018 ! L'histoire en a voulu autrement.

La crise énergétique de l'an 2000 en Californie, et la grande panne qui a frappé l'Est des États-Unis et l'Ontario, le 14 août, ont eu des conséquences économiques graves. Voilà le genre de situation que les dirigeants d'Hydro promettent d'épargner aux Québécois.

Ce nouveau contexte, associé à la situation budgétaire fragile du gouvernement, soulève plusieurs questions. Est-il sage de maintenir des taux d'électricité aussi bas au Québec ? Le gel des tarifs des cinq dernières années nous a privés de revenus de 2,5 milliards $. N'y a-t-il pas là un encouragement à la dilapidation d'une ressource précieuse que l'on pourrait vendre à fort prix aux Américains ? Est-ce vraiment une bonne décision de subventionner les alumineries avec de l'énergie à vil prix, sous prétexte de créer des emplois ? Quels sont les coûts réels de ces emplois ? Faut-il accepter l'utilisation de centrales thermiques en attendant l'entrée en production des nouveaux barrages ? Hydro-Québec prétend que le projet thermique de Suroît, à Beauharnois, est nécessaire. Le ministère de l'Environnement s'y objecte. Le président d'Hydro pourrait répondre que le thermique ne serait pas nécessaire, si on n'avait pas bloqué Grande-Baleine. Qui a raison, cette fois ?

Des débats importants nous attendent. Il faudra les mener dans un climat non partisan, mais surtout, avec toute l'information et le temps nécessaires.

CHRONIQUE POLITIQUE

Récupération simpliste

La publication des données mensuelles sur le marché du travail par Statistique Canada donne toujours lieu à des récupérations simplistes et démagogiques par nos politiciens. Nous n'y avons pas échappé une nouvelle fois en octobre. Le 10, le porte-parole du Parti québécois en matière d'économie et de finances, François Legault, nous servait un communiqué titré *Perte de 18 200 emplois au Québec depuis l'élection des libéraux*. Le 15, sa collègue de Taschereau, Agnès Maltais, prenait le relais : la région de la Capitale-Nationale a perdu 8400 emplois en septembre et le taux de chômage est passé de 5,7 % à 6,4 %. Le sujet rebondit aussi régulièrement à la période des questions à l'Assemblée nationale. Mercredi encore, Bernard Landry a brandi les plus récentes statistiques sur l'emploi pour glorifier son règne et décrier l'action des libéraux depuis avril.

J.-Jacques Samson

JJSamson@lesoleil.com

La députée péquiste de Taschereau déduit que la région de Québec commence à subir les contrecoups de diverses décisions du gouvernement libéral.

Si les variations mensuelles dans le taux de chômage découlent ainsi d'interventions gouvernementales, M^me^ Maltais pourrait peut-être nous expliquer pourquoi le taux de chômage dans la région de Québec était de 7,7 % en février 2003, de 8,1 % en mars 2003, de 8,2 % en avril 2003, soit les trois derniers mois du gouvernement du Parti québécois, alors qu'elle-même était ministre déléguée à l'Emploi ?

Le taux de chômage est ensuite redescendu progressivement, passant de 7,8 % en mai dernier jusqu'au plancher historique de 5,7 % en août, après la défaite du Parti québécois. Il serait sûrement malhonnête de la part d'un élu libéral d'attribuer cette performance exceptionnelle à l'action du jeune gouvernement Charest. Il est tout aussi malhonnête d'imputer la remontée de 5,7 % à 6,4 % en septembre à des décisions récentes du gouvernement libéral.

Le taux de chômage pour l'ensemble du Québec a flotté entre 9,3 % en mai et 9,6 % en septembre, avec une pointe à 10 % en août, tout comme il a légèrement monté à l'échelle du Canada depuis mai. Presque toutes les régions du Québec ont suivi la tendance en septembre, à l'exception de Laval, de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue où des baisses ont été constatées. La région de Québec n'est donc pas une victime particulière, comme M^me^ Maltais tend à le laisser croire. À 6,4 %, le taux de chômage pour la région de Québec en septembre 2003 rejoint en plus le niveau mesuré pour le même mois en 2002, soit 6,3 %.

Le gouvernement du Parti québécois a influencé directement le niveau de l'emploi depuis 2002 en accélérant les investissements publics. Le premier ministre Bernard Landry, très keynésien, a eu le réflexe au lendemain des attentats terroristes aux États-Unis d'ordonner de grosses dépenses publiques pour contrer le ressac économique appréhendé. Le lancement de grands chantiers a généré des emplois en amont et en aval, chez des fournisseurs et des sous-traitants. Ce type d'interventions étatiques a un effet indéniable.

Les politiques gouvernementales pour soutenir la création d'entreprises en régions, stimuler l'industrie touristique ou encourager la formation de la main-d'œuvre produisent des résultats beaucoup plus incertains et certainement pas à court terme. L'action d'un gouvernement dans le champ du développement économique et de la création d'emplois ne peut être mesurée que sur la durée d'un mandat et encore, avec une grande prudence. Il faut l'inscrire dans

L'action d'un gouvernement dans le champ du développement économique et de la création d'emploi ne peut être mesurée que sur la durée d'un mandat

le cycle économique ambiant, de croissance ou de décroissance, la conjoncture politique nationale et internationale, tenir compte des phénomènes qui ont pu entraver le cours normal des choses, comme des désastres naturels majeurs. Des décisions extérieures, comme les droits imposés par les États-Unis sur les importations de bois d'œuvre canadien qui ont coûté des milliers d'emplois au Québec au cours de la dernière année, ne peuvent être ignorées.

Condamner ou féliciter un gouvernement au gré des bulletins mensuels de Statistique Canada sur le taux de chômage est une insulte à l'intelligence des citoyens. Arrêtez cela, M. Legault et M^me^ Maltais.

CARREFOUR DES LECTEURS

Fleuve en danger

D'ingénieux ingénieurs, tant aux États-Unis qu'au Canada, seraient en train de dessiner des plans pour un énorme projet de canalisation du Saint-Laurent. Ils se préparent à approfondir et à élargir le chenal du fleuve, pour permettre aux très gros bateaux de joindre les Grands Lacs et Toronto. Or, élargir et creuser le chenal de notre « chemin qui marche » risque d'être très lourd de conséquences sur les plans écologique et économique. Aussi, le Québec et l'Ontario ayant sur ce point des intérêts divergents, la réalisation du projet constituerait une perte majeure.

Mais s'il est vrai que le premier ministre Jean Charest et son équipe seraient en train de rapetisser notre État, et que Paul Martin, à la veille de contrôler la Chambre des communes, serait près des armateurs, qui donc pourra alors défendre les intérêts du Québec pour stopper ce projet imminent ? L'élargissement prévu détruirait la nature écologique de notre énorme richesse naturelle, en plus de ruiner les ports du Québec, au profit de ceux de l'Ontario et des É.-U. ; il serait dès lors insensé de laisser prendre la décision par des gens dont l'« ingénierie » de l'un et l'intérêt de l'autre visent la diminution de notre État.

André Marceau
Québec (Sillery)

ARCHIVES LE SOLEIL

Des ingénieurs se préparent à approfondir et à élargir le chenal du fleuve, pour permettre aux très gros bateaux de joindre les Grands Lacs et Toronto. Or, élargir et creuser le chenal de notre « chemin qui marche » risque d'être très lourd de conséquences sur les plans écologique et économique, croit un lecteur.

La réingénierie et les employés

La remise en question constante de l'administration publique ne doit pas être drôle pour les gens qui y travaillent, surtout ceux qui sont en contact avec la clientèle. Les commentaires répétés voulant que la qualité du service aux citoyens serait mieux assurée par la sacro-sainte entreprise privée doivent assurément avoir un effet dévastateur sur le moral d'employés qui se dévouent de tout cœur pour offrir le meilleur d'eux-mêmes, malgré ce qu'en pensent ou disent les politiciens. Il s'y trouve sûrement des gens de valeur éclaboussés par tous ces commentaires calomnieux. Le plus humble des entraîneurs de hockey sait qu'on ne crée pas un bon esprit d'équipe en décriant les uns ou les autres.

Qu'il doit être valorisant pour les employés qui, au ministère du Revenu par exemple, s'occupent de la perception des pensions alimentaires, et qui côtoient quotidiennement une mère éplorée qui désespère de recevoir la pension promise ou le père agressif qui conteste la moindre ingérence dans ses affaires personnelles. « La motivation a pourtant bien meilleur goût » pour paraphraser une publicité connue !

L'autre discours voulant que le gouvernement libéral ait un mandat clair pour faire ce qu'il entend faire m'agace. C'est encore une insulte à l'intelligence de ces fonctionnaires et autres employés de l'État, parce que si c'était aussi clair avant les élections, il aurait fallu qu'ils soient masochistes pour avoir voté comme ils l'ont fait dans la région.

André Parent
Cap-Rouge

Les pétrolières exagèrent

Quel culot de la part des pétrolières lors du long congé de l'Action de grâces ! Toujours la même ritournelle à chaque fin de semaine... Les pays producteurs ? Non. L'appât du gain facile, le grand nombre de voyageurs sur les routes... De toute façon, le consommateur n'a pas le choix. Il n'a qu'à faire le plein. Comment nos gouvernements peuvent-ils rester muets ? Est-ce normal que ces compagnies ne soient nullement inquiétées ? Cela saute aux yeux qu'il y a de l'abus. Je rêve du jour où d'autres formes d'énergie viendront concurrencer le pétrole. La voiture électrique d'Hydro-Québec, par exemple. Souhaitons-lui bonne chance.

Gilles Gagnon
Québec

ÉCRIVEZ-NOUS !

Vous voulez réagir à une question d'actualité, exposer votre point de vue, commenter un débat public, faire part d'une réflexion ou témoigner d'une expérience personnelle ?
Écrivez-nous à
opinion@lesoleil.com.

Adresse postale :
Carrefour des lecteurs,
Journal LE SOLEIL,
925, chemin Saint-Louis, C.P. 1547,
Succ. Terminus, Québec, G1K 7J6
Ces missives devront être courtes et accompagnées du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de leur signataire. Nous nous réservons le droit de réviser et d'abréger ces lettres au besoin.

OPINIONS

LE CONSEIL DE LA FÉDÉRATION AUJOURD'HUI À QUÉBEC

Un cartel de provinces ?

Le Parti libéral veut entraîner le Canada vers « la cogestion, la codécision et la collaboration intergouvernementale », selon un économiste

Jean-Luc Migué

L'auteur est chercheur associé à l'Institut économique de Montréal.

Les ententes interprovinciales ont leur place dans un régime fédéral, dans la mesure où s'observent des « effets de débordement », qui font que les décisions d'une province affectent l'activité d'une autre province. Le problème se pose surtout entre provinces limitrophes. La réglementation du travail et les contraintes à la mobilité interprovinciale des travailleurs affectent surtout l'Ontario, le Québec et le Nouveau-Brunswick.

La conciliation de politiques incompatibles peut se faire par des ententes *ad hoc* entre provinces concernées, sans passer par Ottawa ou le Conseil projeté. L'apport du Conseil de la Fédération peut cependant être apprécié dans cette perspective. Le document du Parti libéral du Québec suggère d'ailleurs que le Conseil de la fédération servirait à faciliter cette intégration.

Le Conseil pourrait faciliter les ententes entre provinces

Du point de vue de l'économiste, le fédéralisme se perçoit comme un outil complémentaire pour discipliner les gouvernements de la fédération. Le seul processus électoral s'avère souvent insuffisant pour assujettir les gouvernements aux préférences diversifiées de toute la population. Trop souvent les décisions politiques sont sujettes à « la dictature de la majorité » ou à la domination de groupes d'intérêt.

CONCURRENCE INTERGOUVERNEMENTALE

La notion de fédéralisme repose donc essentiellement sur l'idée de concurrence intergouvernementale par la mobilité des ressources. L'apport du fédéralisme à la liberté, à la croissance, et donc contre l'emprise de l'État, est de permettre aux citoyens de choisir le lieu où placer leur capital et où offrir leur travail. Ce sont dès lors les détenteurs de ressources eux-mêmes qui prennent l'initiative de se soustraire par la mobilité aux décisions qui les défavorisent.

La centralisation, l'antithèse du fédéralisme, devient de ce fait l'instrument par lequel les provinces peuvent se soustraire à la concurrence fédéraliste entre gouvernements. Lorsque les provinces renoncent à leur pouvoir de taxer pour le confier à Ottawa, et qu'en retour, elles reçoivent une large portion de leur financement du gouvernement central, les citoyens perdent l'un de leurs moyens pour se soustraire à une fiscalité excessive, devenue uniforme à travers le pays.

Les économistes interprètent ce déplacement des pouvoirs comme une tentative de cartellisation des provinces par Ottawa. Dans la mesure où la mobilité des ressources est moins grande entre le Canada et l'étranger qu'entre les provinces canadiennes elles-mêmes, le transfert de fonctions en faveur d'Ottawa brime le pouvoir des citoyens. Même le fédéralisme « coopératif » devient suspect dans cette perspective.

DANGER

Le danger vient de ce que ce nouveau Conseil de la Fédération pourrait devenir l'instrument de cartellisation des provinces, sous une autre forme, à la place d'Ottawa. Le document du PLQ revient constamment sur l'opportunité d'entraîner le Canada vers « la cogestion, la codécision et la collaboration intergouvernementale ». Dans le passé, ces vœux se sont traduits en concentration accrue des pouvoirs au centre et en freins à la concurrence interprovinciale. Il est vrai que les parties au Conseil retiendraient toujours leur droit de retrait (à la manière des gouvernements de l'Union européenne avant la centralisation), alors que les décisions d'Ottawa s'imposent même dans les provinces récalcitrantes.

L'autre hypothèse est que le Conseil en question ne soit et ne reste qu'une occasion de palabrer pour les premiers ministres des provinces, sans pouvoir réel, et donc qu'il ne soit que le prolongement des rencontres traditionnelles entre eux, avec un peu plus de panache. Il faut reconnaître que la prise en charge par le Conseil de fonctions aujourd'hui assumées par Ottawa est peu probable.

À ce jour, le Conseil de la Fédération ne dispose d'aucune assise constitutionnelle. Il ne répond qu'indirectement par l'élection de chacun des premiers ministres participants. Il souffre donc d'un fort déficit démocratique et sa légitimité peut toujours être contestée. Il est vrai par contre que « les relations fédératives ne sont pas faites uniquement de négociations de nature constitutionnelle... mais d'ententes administratives, de décisions judiciaires, de conventions et de négociations intergouvernementales », dans les mots de *Un projet pour le Québec*.

Certains font reposer le Conseil projeté sur une interprétation de la Constitution canadienne qui pose que le gouvernement canadien n'est que l'émanation des provinces, leur création, à la manière d'une autorité confédérale. La réalité juridique et politique se concilie cependant mal avec cette vision. Ottawa est la création directe d'une loi du Parlement britannique. Son pouvoir légal et réel ne dépend pas de la volonté des provinces. Même les milieux « conservateurs » anglophones, en principe favorables au gouvernement limité, voient d'un mauvais œil la perspective d'un transfert de responsabilités aux provinces ou à un Conseil qui les représenteraient aux dépens d'Ottawa.

ARCHIVES LE SOLEIL

Bernard Lord, Ralph Klein et Jean Charest, à la conférence des premiers ministres à Charlottetown cet été.

Une nouvelle exploration du fédéralisme

Patrice Garant

Professeur de droit constitutionnel à l'Université Laval, l'auteur est président de la Section canadienne de l'Association internationale de droit constitutionnel.

Le Parti libéral a beaucoup de choses à se faire pardonner. Au début des années 80, il laisse tomber une offensive constitutionnelle constructive proposée dans le Livre beige de M. Ryan. En 1991, il lâche le rapport Allaire, un effort louable, quoique un peu maladroit. Par ailleurs, le gouvernement libéral n'a pas réussi à mener à terme l'Accord du lac Meech ni celui de Charlottetown de 1992. Lors de l'épisode Bélanger-Campeau, il a plus ou moins bien manœuvré... mais il a au moins sauvé les meubles.

Fort de 40 ans de réflexion et de luttes, le Parti, sous l'égide de Benoît Pelletier, a repris le bâton du pèlerin et proposé un programme plus modeste mais peut-être plus réaliste. Le rapport Pelletier parle de redécouverte du sens véritable du fédéralisme. Il rappelle la grande richesse de la formule fédérative. Le fédéralisme, c'est « une certaine mise en commun de ressources, de richesses, de valeurs ; il entraîne nécessairement la décentralisation de certains pouvoirs législatifs, un respect de l'autonomie des entités fédérés, ainsi qu'une reconnaissance et une valorisation des particularismes ». Le fédéralisme implique de façon inhérente le choix de la diversité et le droit à la différence : « Qui dit fédéralisme dit diversité. » Le fédéralisme « s'oppose à l'homogénéisation » (p. 47). Mais, en même temps, le fédéralisme « rassemble les êtres humains au-delà de ce qui les distingue ou les déchire ». Il pose « le défi de chercher à évoluer ensemble et de partager une expérience commune... » (p. 48).

Il ne faut toutefois pas se le cacher, le fédéralisme incarne un élément de saine tension. Il suppose l'acceptation du pluralisme et le respect de l'originalité de chacun des partenaires fédératifs ; la diversité valorisée devient ainsi une source d'unité pour l'ensemble de la fédération.

REGARD OBJECTIF

Trop beau pour être vrai ? Un regard objectif sur l'histoire de l'union canadienne révèle tout de même bien des choses positives. Le fédéralisme a été un réel moteur de développement : beaucoup de grandes puissances économiques contemporaines vivent sous la formule fédérative (É.-U., Allemagne, Suisse, Autriche, Belgique, Australie, Afrique du Sud, Russie, Inde, Brésil, etc.). Le fédéralisme fournit un instrument unique de redistribution de la richesse : le pouvoir fédéral de taxer et de dépenser peut être un tel outil. Pour que la redistribution soit efficace, il faut que le gouvernement de l'ensemble ait les moyens de contrer les égoïsmes régionaux ou provinciaux, d'éviter des disparités criantes.

Le fédéralisme permet aux États fédérés de se développer, de conserver leur spécificité, leur originalité. Ainsi, le fédéralisme n'a pas empêché la Californie, le Texas, le New York, le Massachusetts, la Virginie de s'épanouir avec leurs caractéristiques propres tout en demeurant américains. On pourrait en dire davantage des cantons suisses, des laënder allemands...

Chaque expérience fédérative est unique, mais il y a des ressemblances. Le bilan du Québec est aussi positif que celui des autres États fédérés du monde. À l'échelle planétaire, la collectivité québécoise a atteint une situation enviable, un haut niveau de développement économique et social. Sa culture distincte est un point de mire en Amérique du Nord. À cet égard, l'épanouissement de la culture québécoise francophone a bénéficié régulièrement du support des grandes institutions fédérales.

Le rapport Pelletier, dans la tradition du Parti libéral, réaffirme « la dualité canadienne » : « On ne saurait parler de la valorisation de l'appartenance au Canada sans mettre l'accent sur la dualité canadienne, laquelle constitue l'un des piliers fondamentaux sur lequel repose notre fédération. » Puis, le rapport pose certaines conditions à la poursuite de l'expérience fédérative. Favorable « à une conception flexible et partenariale du fédéralisme » il pose « trois piliers » à titre de « données fondamentales » : l'asymétrie, la collaboration intergouvernementale et l'équilibre fédératif.

Le rapport Pelletier réaffirme la « dualité canadienne »

Le fédéralisme asymétrique, c'est la planche de salut du fédéralisme canadien : ça fait 30 ans que certains le prêchent, et j'en suis. L'asymétrie permet un aménagement harmonieux des rapports au sein de la Fédération en tenant compte des spécificités de chacune des composantes. C'est une conséquence de la flexibilité. Ici, le rapport explique bien la justification de l'asymétrie comme nécessaire à « la redécouverte de sens véritable du fédéralisme » (p. 61).

La collaboration intergouvernementale est déjà une caractéristique du fédéralisme canadien : il faut la renforcer dans ses multiples dimensions : fédérale-provinciale, interprovinciale, multilatérale, bilatérale. Enfin, la recherche de l'équilibre fédératif fait partie des revendications traditionnelles du Québec.

Mais dans l'immédiat le gouvernement québécois doit établir de nouvelles alliances avec les provinces et le fédéral dans la poursuite de cinq objectifs : la mise sur pied d'un Conseil de la Fédération, un forum permanent de négociation et de concertation ; la réduction du déséquilibre fiscal, une question cruciale ; le renforcement de l'union économique ; la révision de l'Entente sur l'union sociale ; l'encadrement du pouvoir fédéral de dépenser.

Le Conseil sera un lieu privilégié pour opérer un virage qui augure bien si on se fie à l'esprit qui régnait à la rencontre de Charlottetown de juillet 2003. Ce qui frappe, c'est l'optimisme des participants et l'ouverture nouvelle des fédéraux (Paul Martin surtout). Serait-ce la fin de l'ère Trudeau, dépeinte comme celle de l'impérialisme centraliste, dont l'équipe Chrétien-Dion serait, selon certains, le dernier protagoniste ? Espérons-le.

Le Conseil devra être bien structuré et équipé, car il a du pain sur la planche, sa mission est ambitieuse. Défini comme « instance de coopération et d'échanges intergouvernementaux en matière macro-économique », il aura pour « rôle majeur... la coordination des politiques, décisions et autres mesures ayant un impact sérieux sur l'orientation économique du Canada », sans négliger « le filet social canadien » (p. 103). De plus, il « devrait être interpellé en ce qui a trait à la négociation et à la ratification des traités internationaux qui concernent à la fois les compétences fédérales et les compétences provinciales ».

Le Conseil est un organe de la branche exécutive composé de représentants des gouvernements. Les votes en son sein seront pris selon la formule des veto régionaux ; dans certaines matières, ce pourrait être la formule de l'unanimité ou de la majorité qualifiée. Le Conseil comportera un Secrétariat général et trois secrétariats sectoriels : le Secrétariat à l'union économique et au commerce intérieur, le Secrétariat à l'union sociale, et le Secrétariat aux relations internationales. Le rapport ne parle pas du siège de ce Conseil, mais la belle ville de Québec ne serait-elle pas un site idéal, en vue de célébrer dignement le 400e anniversaire de la première ville canadienne ?

LIEU DE DISCUSSIONS

Le Conseil de la Fédération pourrait être le lieu de discussions et de consensus vitaux pour l'ensemble de la collectivité canadienne. Même le pouvoir fédéral de dépenser dans le sacro-saint champ des compétences propres du fédéral (la défense, l'international, le patrimoine, la radio diffusion et la culture, le développement des ressources humaines...) devrait y être discuté, car, pour le citoyen-contribuable, les sommes qu'on y consacre n'iront pas à la santé, à l'éducation, aux garderies, au réseau routier, etc. Quant au pouvoir fédéral de dépenser dans les champs provinciaux, il est urgent de l'encadrer car l'empiétement fédéral, même validé par la Cour suprême, menace l'esprit même du fédéralisme.

Un fédéralisme de coopération et de concertation, tel que proposé par le rapport Pelletier, ne menace pas le « maître chez nous » si cher au Parti libéral, ni la spécificité du Québec devenue une évidence, lesquels sont davantage le fruit du dynamisme de générations de Québécois que le produit de garanties constitutionnelles rigides.

Défaite pour le Québec

Benoît Dubreuil

Doctorant en science politique à l'Université libre de Bruxelles

Le Conseil de la Fédération ne vient pas inverser la « tendance centralisatrice » du système canadien, mais bien confirmer le statut du gouvernement fédéral comme « souverain » et celui des provinces comme « sujets ». Jusqu'à présent, le pouvoir de négociation du Québec face à Ottawa se maintenait à cause du refus continu du Québec de signer la Constitution de 1982. En acceptant de constituer les provinces en lobby auprès du gouvernement central, le gouvernement Charest est en rupture complète avec la ligne autonomiste du Parti libéral depuis 1982. Il rejette entre autres l'héritage de Robert Bourassa, qui avait refusé de reconnaître la subordination *de facto* des provinces au gouvernement fédéral.

C'est en comparant le « Conseil de la Fédération » au « Conseil européen » qu'on saisit toute l'horreur de la chose. Le Conseil européen est un organe-clé de l'Union européenne qui rassemble deux fois par année les chefs des États membres de l'Europe, ceux-ci devant décider à l'unanimité des grandes orientations de l'Union. Un État membre peut s'opposer à l'extension de l'Europe, puisqu'il jouit d'un droit de veto sur toutes les questions-clés, notamment sur le budget global de l'Union. Le Conseil de la Fédération sanctionne un système « fédéral déséquilibré » en faisant des provinces un groupe d'intérêt parmi les autres.

Le gouvernement Charest est en rupture complète avec la ligne autonomiste du Parti libéral depuis 1982

Pour demeurer en ligne avec la tradition autonomiste québécoise, Jean Charest aurait dû proposer un système permettant de renverser la relation de subordination des provinces au gouvernement central. Il aurait dû proposer une structure semblable au Conseil européen, où les provinces canadiennes auraient bénéficié d'un droit de veto sur le budget fédéral et sur les principales orientations politiques.

LE QUÉBEC ET LE CANADA

TRAIN

Suite de la Une

Le Conseil des ministres a accepté plus tôt cette semaine les investissements proposés par M. Collenette, lui-même fervent partisan du train, mais a refusé de soutenir le principe d'un train à haute vitesse dans le corridor le plus fréquenté au pays.

Le clan Martin se montre extrêmement surpris de cette information, d'autant plus que le ministre, a dit un de ses porte-parole au SOLEIL, « sait parfaitement où nous logeons là-dessus ». M. Collenette est un fervent partisan de Jean Chrétien et fait partie de la liste officieuse des ministres qui seront largués par M. Martin lors de son accession au pouvoir.

Cette annonce réjouit malgré tout le Bloc québécois, tout aussi favorable que M. Collenette à un lien ferroviaire rapide dans ce secteur. « Tout ce qui va faire que Via Rail se retrouvera en meilleure situation fera notre affaire, a affirmé au SOLEIL le député Mario Laframboise. Cela peut être un bon départ. »

MORT ANNONCÉE

Le *National Post* annonçait plus tôt cette semaine la mort du train rapide, mais tout indique, selon les informations recueillies par LE SOLEIL, que cette mort annoncée suscite toujours de vifs débats au sein du gouvernement.

Rappelons que le président du conseil d'administration de Via Rail, M. Jean Pelletier, agissait comme chef de cabinet du premier ministre Jean Chrétien avant sa nomination, et n'est en aucune façon un proche de M. Martin. Il n'a pas été possible d'obtenir une réaction de M. Pelletier sur ce dossier qui lui tient à cœur.

L'Alliance canadienne a déjà annoncé de son côté qu'elle réagira ce matin à l'annonce de M. Collenette, mais un porte-parole du parti a refusé de donner toute indication au sujet de sa position, se limitant à dire que « nous nous préparons à toutes les hypothèses ».

Dans l'éventualité d'un feu vert, le train rapide sera en activité d'ici cinq à sept ans, selon les prévisions de Via Rail. Le gouvernement a déjà rejeté l'idée d'un vrai TGV dont la note totale s'élèverait à 12 milliards $.

MÉGAPROCÈS DES HELLS

Charest nie toute implication

■ Le premier ministre Jean Charest a déclaré hier que ni lui ni aucun membre de son bureau n'est intervenu de quelque façon que ce soit dans le mégaprocès des Hells Angels. Interpellé pour une deuxième journée par le député péquiste de Chicoutimi, Stéphane Bédard, sur une supposée intervention politique du chef du gouvernement ou de ses proches collègues, M. Charest a répondu cette fois de façon catégorique que « la réponse, évidemment, c'est non ». Le premier ministre, piqué par l'insistance de son interlocuteur, en a profité pour reprocher à ce dernier « de vouloir fréquenter la basse-cour ». L'intervention de M. Bédard faisait suite à certaines allégations voulant que, à l'instar du ministre de la Justice, Marc Bellemare, M. Charest — ou des membres de son bureau — ait mis son grain de sel pour changer le cours du procès intenté contre neuf motards. Le 11 septembre dernier, ils ont hérité de peines allant de 15 à 20 ans d'emprisonnement à la suite de leur plaidoyer de culpabilité. **M.M.**

GOUVERNEMENT EN LIGNE

Plus de services, mais pas d'économies à court terme

■ MONTRÉAL — Le gouvernement Charest compte toujours étendre ses services dispensés dans Internet durant son premier mandat, mais il n'en attend pas d'économies à court terme. Le député Henri-François Gautrin, adjoint parlementaire du premier ministre et responsable du dossier du « gouvernement en ligne », a présenté hier sa vision des développements à venir à ce chapitre, dans le cadre d'un congrès sur l'information scientifique et les télécommunications, à Montréal. M. Gautrin compte soumettre au premier ministre d'ici mars 2004 un rapport qui exposera un plan de mise en œuvre de ce « gouvernement en ligne ». Il a assuré que ces services dispensés dans Internet ne remplaceront pas les contacts directs avec les citoyens, au téléphone ou en personne. C'est d'ailleurs pourquoi il ne s'attend pas à ce que des économies soient ainsi générées, du moins « pas à court terme », a-t-il admis, parce que le gouvernement devra maintenir des centres d'appels et des comptoirs de services. (PC)

Dion reste à Ottawa

OTTAWA (PC) — Que les souverainistes québécois se le tiennent pour dit: après avoir pensé à quitter la politique avec l'arrivée de Paul Martin à la tête du pays, le ministre des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, a finalement décidé de se représenter aux prochaines élections fédérales.

« J'ai décidé de rester », a déclaré M. Dion en entrevue à La Presse canadienne, hier. Le ministre a pris sa décision au cours d'un voyage en Europe, la semaine dernière, après des mois de réflexion.

Stéphane Dion

« Beaucoup de mes collègues universitaires voulaient que je revienne; je les remercie de m'avoir tendu la main à ce point, mais quantité de gens m'ont demandé de rester, a-t-il précisé. Dans la rue, on m'arrêtait, à l'aéroport, encore, les gens m'en parlaient. Les quelques personnes qui, pour des raisons politiques, m'ont demandé de partir, ce sont tous des indépendantistes québécois pour qui j'ai du respect, mais je dont je n'ai pas l'habitude de suivre les avis. »

M. Dion assure qu'il n'a pas encore annoncé sa décision de rester au futur premier ministre, Paul Martin, et que ce dernier ne lui a garanti aucune poste dans son cabinet. Certains observateurs estiment toutefois qu'en raison de son style direct, le ministre pourrait ne pas figurer dans les plans de M. Martin, qui voudrait instaurer des relations plus harmonieuses avec les provinces.

Un porte-parole de Paul Martin, Scott Reid, a refusé de conjecturer sur l'avenir politique de M. Dion à Ottawa.

« Quand je discute avec M. Martin, c'est "qu'est-ce qu'on doit faire pour améliorer le Canada?", a soutenu le ministre Dion. (...) C'est une décision personnelle. »

Stéphane Dion reconnaît néanmoins qu'« il n'y a pas un député qui ne souhaite pas être ministre », qu'il « aime les grands défis » et qu'il a su développer, au cours des dernières années, « une expertise dans plein de domaines ». « Je me suis laissé convaincre que j'avais quelque chose à apporter à mon pays en politique », affirme-t-il.

BILAN

L'ancien professeur d'université fait d'ailleurs un bilan très reluisant de ses huit années passées comme ministre des Affaires intergouvernementales — une longévité à ce poste qui serait un record historique. Quand on lui demande quelle a été sa plus grande réalisation, il répond sans hésiter que c'est la fameuse Loi sur la clarté référendaire, qui consacre la divisibilité du Canada, mais qui fixe des règles strictes pour l'accession du Québec à la souveraineté. Malgré la controverse qu'elle a suscité, cette loi n'est pas un boulet, jure-t-il.

« Je crois que dans la plupart des milieux, au contraire, j'ai gagné le respect des gens, insiste-t-il. Peut-être que la classe politico-médiatique ne s'en est pas rendu compte, mais je le vois constamment. »

M. Dion refuse en outre de croire qu'il projette l'image d'un gouvernement fédéral intransigeant à l'endroit des provinces, en soulignant que les relations fédérales-provinciales « ont toujours été tendues ».

FORÊT

Guy Coulombe présidera la commission d'étude

■ Le sort de la forêt québécoise est désormais entre les mains de Guy Coulombe, un ancien grand commis de l'État, qui présidera la commission d'étude chargée de tracer un portrait sans complaisance de la gestion forestière. L'annonce de sa nomination a été faite hier matin par le ministre délégué à la Forêt, Pierre Corbeil, lors d'une conférence de presse. La commission pourra débuter ses travaux « dans quelques semaines », dès que ses autres membres auront été trouvés. M. Coulombe devra « porter un regard critique sur la gestion forestière », telle qu'elle est pratiquée actuellement, et remettre son rapport d'ici décembre 2004. Pour mener à bien sa tâche, au cours de la prochaine année, il devra mener des consultations publiques dans toutes les régions visées, recevoir des mémoires, analyser les études et finalement indiquer au gouvernement si oui ou non l'industrie récolte plus d'arbres que ce que la forêt peut produire, dans une optique de développement durable. (PC)

1619496

LES PRIX LES PLUS BAS TOMBENT ENCORE PLUS BAS!

Léon DEPUIS 1909

PRIX EN CHUTE LIBRE!

TOUJOURS PLUS!

JUSQU'À DIMANCHE SEULEMENT!

Faites vite et profitez dès maintenant de toutes ces aubaines!

Avec un achat minimum de 488$

VOUS PAYEZ ABSOLUMENT AUCUN ACOMPTE!

PAS MÊME LES TAXES!

PRENEZ 36 MOIS POUR PAYER!*

Avec VISA Desjardins, financement accord D, votre financement est accord D!

•36 VERSEMENTS ÉGAUX •PAS D'INTÉRÊT •AUCUNS FRAIS !

À ce prix pour la première fois!

Ce sofa est orné de bois en façade et aussi d'une garniture à têtes de clous. Fauteuil 819$ Causeuse 879$

899$

Ou 24,98$ par mois!**

Léon DEPUIS 1909

LA SEULE CHAÎNE DE SUPERMAGASINS DE MEUBLES AU PAYS

MEUBLES, ÉLECTROMÉNAGERS ET APPAREILS ÉLECTRONIQUES

VANIER
100, rue Chabot
à proximité des Halles Fleur de Lys
(418) 683-9600

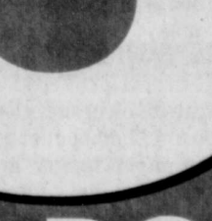

STE-FOY
Place de la Cité
2600, boul. Laurier
(418) 657-6902

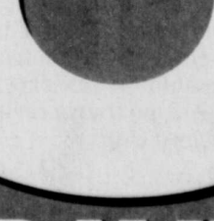

MEUBLES ET ÉLECTROMÉNAGERS SEULEMENT

CARREFOUR LES SAULES
5150, boulevard de l'Ormière
(418) 874-1077

HEURES D'OUVERTURE Lun. - mer. de 9 h à 18 h, jeu. - ven. de 9 h à 21 h, samedi de 9 h à 17 h, dimanche de 11 h à 17 h

*S.A.C. Le total de l'achat incluant les taxes est divisé en 36 versements mensuels égaux. Dans le cas d'un mode de paiement CitiFinancière, un relevé de compte sera émis à l'acheteur après la livraison de l'achat et 30 jours avant que le solde ne soit dû; dans le cas d'un mode de paiement VISA Desjardins, un relevé de compte mensuel sera émis. Les articles sont disponibles jusqu'à épuisement des stocks. Les prix, termes et conditions peuvent varier d'un magasin à l'autre. Les remises «Emportez» ne sont pas disponibles sur certains articles. Voir en magasin pour les régions où la livraison est assurée. Non applicable sur les achats antérieurs et les articles démarqués. Renseignez-vous en magasin sur d'autres modalités de paiement. Un acompte de 15 pour cent est requis pour les commandes spéciales. ** Les prix indiqués n'incluent pas les taxes.